



Memento

Culture & Handicaps

POUR DES **POLITIQUES INCLUSIVES**
EN **ILE-DE-FRANCE**

2 0 0 8

 CEMAFORRE
LES ÉDITIONS

**MEMENTO
CULTURE & HANDICAPS**

Développer des politiques inclusives
en Île-de-France

Dominique CARLIEZ – André FERTIER – Olivier NOYELLE



PREFACE

La réalisation de cet ouvrage par l'association CEMAFORRE a été conçue de façon à apporter un éclairage réel et pertinent sur les conditions d'accès des personnes handicapées à la vie culturelle et artistique.

Le développement de l'accessibilité culturelle est une exigence éthique et déontologique qui engage l'ensemble des professionnels de la culture désireux de faire connaître les oeuvres au plus grand nombre. La région Ile-de-France connaît déjà dans ce domaine des avancées remarquables et dispose en outre de toutes les richesses et de tous les atouts nécessaires pour réussir dans cette entreprise.

Ce Memento s'inscrit à la fois dans un contexte nouveau, dynamique et pour autant encore fragile : celui de la promulgation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de la mobilisation de notre ministère au travers de la commission nationale " Culture et Handicap ", de la mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et de l'émergence de nombreux collectifs inter associatifs sur le handicap à l'échelle locale.

Vous le verrez, cet ouvrage nous rappelle combien l'accessibilité culturelle pour les publics spécifiques, citoyens à part entière, repose sur une chaîne d'actions et d'acteurs et au final sur leurs capacités à travailler ensemble. Son objet est d'offrir des clés de lecture du contexte, des enjeux et de la logique de la démarche " Culture et handicaps " en Ile-de-France à tous les opérateurs franciliens intervenant sur les champs de la culture et du handicap.

A travers une approche régionale des politiques inclusives, nous espérons toucher un grand nombre d'acteurs et d'opérateurs franciliens intervenant dans les champs de la culture et du handicap et désireux d'oeuvrer en faveur de leur rapprochement.

Il favorisera ainsi, j'en suis convaincu, la mise en place et le développement de nouveaux partenariats autour d'interventions concertées.

Jean-François de Canchy

Directeur

Direction régionale des affaires culturelles





POURQUOI UN MEMENTO ?

Ce Memento s'adresse aux élus des collectivités locales, aux représentants de l'Etat, et de façon plus générale, aux opérateurs franciliens intervenant sur les champs de la culture et du handicap.

Son objet est de faciliter la compréhension du contexte, des enjeux et de la logique de la démarche " Culture et Handicaps " sur le territoire francilien. Il permet de présenter l'état des attentes, les réalisations, les opérateurs, les dispositifs et les ressources existants en Ile-de-France.

Ce Memento tente de proposer une approche globale et consolidée sur la problématique " Culture et Handicaps " en Ile-de-France sans toutefois prétendre à l'exhaustivité dans sa première édition. Il privilégie ainsi la formulation des principaux messages et tendances, illustrée par des données et des exemples de bonnes pratiques franciliennes. Le lecteur trouvera dans chaque partie des contacts et des références documentaires ainsi que des renvois vers des sites Internet.

Le " Memento Culture & Handicaps " pour des politiques inclusives en Ile-de-France s'appuie sur un travail de fond mené depuis 2003 par CEMAFORRE en collaboration avec la DRAC Ile-de-France.

l'éditeur



SOMMAIRE

I - CULTURE ET HANDICAPS, SITUER LE DEBAT	1
Les populations en situation de handicap	2
L'évolution des textes	4
II - LA CHAÎNE DE L'ACCESSIBILITE CULTURELLE	7
Une chaîne d'acteurs et d'actions	8
Une diversité d'acteurs	10
III - DISPOSITIFS FAVORISANT L'ACCES A LA CULTURE	13
Des dispositifs de natures et d'impacts variés	14
Le label " Tourisme et Handicap "	19
Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)	20
La CASCAD, exemple de dispositif innovant	22
Les instances et réseaux d'acteurs	24
Les schémas directeurs départementaux des personnes handicapées	26
Les chartes d'orientation et/ou d'action	26
IV - PRESENTATION DES OPERATEURS	29
Diversité des familles d'opérateurs	30
Implication des opérateurs	32
Collectivités territoriales	34
Institutions du sanitaire et du médico-social	35
Organismes culturels	36
Associations de personnes handicapées	37
Représentations de l'Etat au niveau local	38
V - RESSOURCES EN APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS	41
Un potentiel à consolider et développer	42
Les pôles-ressources	43
Les rencontres et évènements divers	44
Les formations et la recherche	45
Les aides techniques	46
Les sources de financement	46





49 VI - DYNAMIQUES ET DISPARITES TERRITORIALES

50 Un déséquilibre régional, en faveur de Paris

54 Les logiques de structurations territoriales

56 Territoires et “ bonnes pratiques ”

63 VII - LA DEMANDE DE PRATIQUES CULTURELLES

64 Une diversité d’attentes

65 Des freins à la demande

71 VIII - ACCES A L’OFFRE CULTURELLE - lieux culturels et lieux de vie

72 Qualifier l’offre d’accès à la culture pour les personnes en situation de handicap

74 Pratiques accessibles sur les lieux culturels ordinaires

81 Pratiques culturelles sur les lieux de vie

87 IX - CONCLUSION

90 Documents de référence

92 Glossaire

93 Remerciements





I



I CULTURE ET HANDICAPS, SITUER LE DEBAT





LES POPULATIONS EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap constituent une population hétérogène.

La Loi du 11 février 2005 affine la définition du handicap :

“ Constitue un handicap, [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ”.

Tout au long de ce guide, nous parlerons ainsi de “ personnes handicapées ” en faisant référence à cette définition. Nous parlerons également de “ personnes en situation de handicap ”, englobant ainsi une population bien plus large : personnes âgées en perte d'autonomie, personnes à grande fatigabilité (enfant en bas âge, personne obèse, femme enceinte, ...), personnes de petite taille, ...

Quelques chiffres pour estimer ces populations en Île-de-France :

- Personnes ayant fait l'objet d'une reconnaissance administrative donnant droit à des allocations, pensions ou tout autre forme de revenu dédié du fait de son handicap : environ **435 261 franciliens concernés** (source INSEE, enquête HID 1999).
- Personnes déclarant souffrir d'une gêne dans la vie quotidienne ou être limitées dans une activité, pour des raisons liées au vieillissement ou à un problème de santé : environ **2 215 576 franciliens concernés** (source INSEE, enquête HID 1999).

Une estimation de la population francilienne en situation de handicap

Territoire concerné	Population globale (INSEE, 2004)	Personnes déclarant souffrir d'une gêne dans la vie quotidienne liée à un handicap ou à un problème de santé (HID, 1999)	Bénéficiaires d'une allocation ou pension en raison d'un handicap ou d'un problème de santé (HID, 1999)	Nombre de personnes âgées de 75 ans et plus (INSEE, 2002)
France	61 013 481	12 000 000	2 357 460	4 504 911
Île-de-France	11 265 000	2 215 576	435 261	636 764
Paris	2 158 000	424 431	83 382	167 026
Seine et Marne	1 254 000	246 634	48 452	57 393
Yvelines	1 387 000	272 792	53 591	68 447
Essonne	1 170 000	230 113	45 207	55 067
Hauts de Seine	1 491 000	293 247	57 610	96 597
Seine Saint Denis	1 413 000	277 906	54 596	66 129
Val de Marne	1 256 000	247 027	48 530	76 105
Val d'Oise	1 136 000	223 426	43 893	50 000

Textes cadres et textes de lois : Une affirmation récente et encore incomplète.

Une prise en compte récente : La reconnaissance politique de la problématique “ Culture & Handicaps ” remonte aux années 1950 et trouve ses premières traductions législatives dans les années 1990, avec une accélération depuis les années 2000.

Une technicisation des textes : L’insuffisance de la proclamation des grands principes de non-discrimination ou d’égalité des chances conduit le législateur, mais également les acteurs de terrain (principalement les acteurs culturels), à proposer, à partir des années 2000, des textes plus techniques abordant les spécificités de l’accessibilité culturelle. Il n’existe pas encore en revanche de textes réellement structurants pour la conduite de politiques culturelles inclusives sur le plan local.

De la prise en compte du handicap à l’accès à la culture : L’évolution des textes législatifs et réglementaires, qu’ils soient européens ou nationaux, tend à décloisonner les politiques du handicap pour les inscrire dans des politiques de “ mainstreaming ”. Elles consistent à favoriser la prise en compte des besoins de chacun dans les mesures pour tous.



II

II LA CHAÎNE DE L'ACCESSIBILITÉ CULTURELLE



UNE CHAÎNE D'ACTEURS ET D' ACTIONS

Pour tout individu, valide ou non valide, accéder à une pratique culturelle nécessite de bénéficier d'un minimum d'accès à l'information, à des modes de transport, à des moyens physiques, psychologiques et/ou financiers. Une personne handicapée a les mêmes besoins, parfois couplés à des besoins en compensation particuliers, comme :

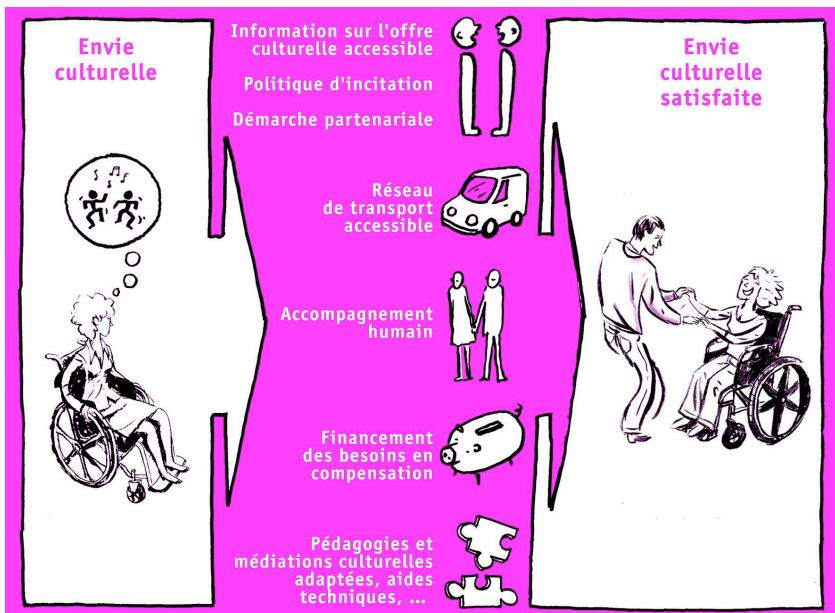
- Une information et/ou une médiation spécifiques
- Des aides techniques, des moyens de transports adaptés,
- Des aides humaines (accompagnement, suppléance, ...)

Ces besoins en compensation ont par ailleurs souvent un coût qui appellent à des prises en charge spécifiques.

Cet ensemble constitue la chaîne de l'accessibilité culturelle. Elle implique plusieurs types d'opérateurs et d'actions. A ce jour, dans les faits, cette chaîne reste largement incomplète.

Chaîne de l'accessibilité culturelle

Spécificités pour les personnes en situation de handicap



Cet ensemble d'actions et de services nécessite l'implication d'une chaîne d'acteurs : culturels, sociaux, médico-sociaux, associatifs, ...pouvant être animée sous l'impulsion de la Collectivité.

Exemples de chaînes de l'accessibilité culturelle :

Émilie, 12 ans, touchée par une myopathie qui réduit progressivement ses capacités motrices, veut vivre sa passion pour l'expression et la création musicales

Les parents d'Émilie, suite à leur demande de soutien à la Commission d'accès aux Droits et à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), ont pu obtenir (en référence au décret 2005-1591 de la loi du 11 février 2005), la prise en charge financière pour acquérir un instrument de musique adapté, divers matériels pour une pratique musicale assistée par ordinateur et pour l'accompagnement et le transport adapté nécessaire, Émilie ne pourrait pas suivre ses cours de musique sans le service du GIHP Île-de-France qui vient la chercher tous les mercredis à son domicile pour la conduire à l'école de musique. Par ailleurs, dans cet établissement culturel, les enseignants ont suivi une sensibilisation à l'accueil des élèves en situation de handicap et un Pôle ressource spécialisé Musique et Handicap leur apporte un appui en conseils et assistances.

Lucien P, 90 ans, alité, est passionné de lecture

Lucien P. transmet toutes les deux semaines ses nouveaux choix de lectures à son auxiliaire de vie qui va chercher les livres à sa bibliothèque de quartier. Les bibliothécaires, sensibilisés par l'association d'aide à domicile, repèrent les livres sonores ou en gros caractères qui correspondent aux besoins de cet usager. Ce travail de coopération et la prise en charge de l'auxiliaire de vie, par l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), permet à Lucien P. de vivre sa passion pour la lecture.

Sandrine G., Olivier C. et Pierre D. travaillent dans un même ESAT. Ils aiment sortir ensemble pour visiter des sites culturels ou assister à des spectacles

L'assistante sociale de l'ESAT les informe régulièrement de l'agenda culturel du Département et les oriente vers des activités répondant à leurs envies culturelles et adaptées à leurs besoins. Pour chaque sortie, ceux-ci bénéficient d'un accompagnement assuré par des intervenants de l'association Espace Loisirs.

Une densité d'acteurs au fonctionnement inadapté pour la chaîne de l'accessibilité culturelle

Plus d'un millier d'opérateurs, réparti sur l'ensemble des départements franciliens, propose des services adaptés aux personnes handicapées : transport, accompagnement, aide à domicile, ... Leur prise en charge repose en grande partie sur des financements publics : Prestation de compensation, Allocation aux adultes handicapés (AAH), Allocation personnalisée d'autonomie (APA), ... Ces services se heurtent à de nombreuses contraintes lorsqu'il s'agit de répondre à une demande de pratique culturelle : contraintes horaires, inadéquation des formations des intervenants, cloisonnement entre acteurs sociaux et culturels... En outre, les lourdeurs organisationnelles et les priorités d'affectation de leurs aides financières conduisent souvent les personnes handicapées à ne pas utiliser ces services ordinaires pour leur pratique culturelle.

Émergence d'opérateurs spécialisés sur la culture

Depuis quelques années émergent des structures spécialisées pour faciliter l'accès à ces services et opérateurs multiples pour le secteur culturel : offres d'information, de médiation, de transport ou encore d'accompagnement spécialisées (cf. tableau ci-après). Ils viennent en complément ou se substituent aux services publics, en apportant leurs modes d'organisation et leurs compétences propres pour répondre au mieux aux besoins d'accès à la culture des personnes handicapées.

Nécessité d'un engagement partagé des acteurs

Les différents acteurs, culturels, médico-sociaux, prestataires de services, ont de fait tous une part de responsabilité dans le bon fonctionnement de la chaîne de l'accessibilité. Cette responsabilité n'est pas figée, et se répartit au cas par cas en fonction des publics et des demandes culturelles : culture au quotidien, sortie occasionnelle, pratique culturelle à domicile ou en institution d'accueil, ...

L'organisation d'une coopération entre ces acteurs est essentielle, mais se heurte encore souvent au manque d'habitudes de travail en commun et à l'absence de modèles de coopération satisfaisants.

Exemples de structures franciliennes proposant une offre de lien

OFFRE DE LIEN GÉNÉRALISTE

INFOMOBI www.infomobi.com	Service d'information sur le transport en commun et les transports spécialisés pour les personnes handicapées en Île-de-France
France domicile www.francedomicile.fr	Grande enseigne de l'aide à domicile pour les personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie, regroupant l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles), la mutualité française et l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale)
ADMR www.admr.org	Réseau de services à la personne, très implanté en milieu rural (ADMR – L'Association du Service A Domicile)

OFFRE DE LIEN AVEC UNE SPÉCIFICITÉ CULTURELLE

EscaPAM www.pam.paris.fr	Programme de sorties culturelles accessibles incluant un service de transport adapté et d'accompagnement (uniquement ouvert aux clients du service PAM – Paris Accompagnement Mobilité)
ASAH 75 www.asah75.org	Transport adapté et accompagnement proposant des voyages (ASAH - Assistance et Services aux Adultes Handicapés)
Vs'Art - "Ce soir je sors" www.vsart.org	Sélection des salles accessibles, réservation, diffusion de programmes et accompagnement individuel.
SERAC serac.asso@free.fr	Organisation de sorties culturelles pour des groupes de personnes sourdes (SERAC - Sourds, Entendants, Recherche, Action, Communication)
Compagnons du Voyage www.compagnons.com	Accompagnement dans les transports en commun franciliens
Espace Loisirs serviceespaceloisirs.free.fr	Sorties culturelles et de loisirs pour personnes adultes handicapées mentales, psychiques et sensorielles : musées, spectacles, ateliers, séjours de vacances,...
Clair-Obscur clair-obscur@noos.fr	Proposition de sorties culturelles pour des personnes aveugles et malvoyantes : spectacles, concerts, visites de musées,...
Alinéa www.apf.asso.fr	Service de l'APF (Association des Paralysés de France) qui propose notamment des sorties culturelles
Club Maurice de la Sizeranne www.avh.asso.fr	Club de l'AVH (Association Valentin Haüy), organise notamment des sorties culturelles pour personnes aveugles et malvoyantes
Les petits frères des pauvres www.petitsfreres.asso.fr	Accompagnement de personnes âgées en perte d'autonomie pour des sorties culturelles et touristiques
GIHP Ile-de-France ww.gihpidf.asso.fr	Transport adapté, accompagnement et information pour des sorties culturelles (GIHP - Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques)
PEP 75 www.pep75.org	Organisation de séjours découverte du patrimoine, des arts, de l'histoire et de la citoyenneté pour le jeune public, quel que soit leur handicap.



III

III DISPOSITIFS FAVORISANT L'ACCES A LA CULTURE



DES DISPOSITIFS DE NATURES ET D'IMPACTS VARIES

Les dispositifs de droit commun sont peu mobilisés pour répondre aux besoins culturels des personnes en situation handicap. Quelques dispositifs dédiés " Culture et Handicaps " permettent de remédier à ce manque.

Un " dispositif favorisant l'accès à la culture " est entendu comme toute forme de structuration permettant une interaction affichée, organisée et opérationnelle entre opérateurs, territoires et usagers au service d'une optimisation pérenne de l'accès à la culture pour les personnes handicapées. Contrairement à un service, un dispositif contribue à la construction d'une politique et vise principalement les opérateurs professionnels.

Peu de dispositifs dédiés à la problématique " Culture et Handicaps " : de formes diverses, les dispositifs restent peu structurés et affirmés sur le territoire francilien. Ils relèvent généralement plus de cadres de sensibilisation ou d'orientation (chartes thématiques et territoriales, instances de concertation, réseaux d'acteurs) que de dispositifs opérationnels (label Tourisme et Handicap, CASCAD).

Intérêts et risques à développer des dispositifs dédiés : l'avantage à court terme est de pallier la faible mise en application du droit commun et d'apporter des réponses concrètes et rapides, de susciter des innovations et des réflexions. Le développement de dispositifs dédiés peut en revanche présenter le risque d'enfermer la problématique à moyen terme dans une politique culturelle parallèle et ghettoïsante.

Nécessité de l'appropriation de la problématique " Culture et Handicaps " par les dispositifs de droit commun : de nombreux dispositifs favorisant l'accès à la culture, à l'éducation ou les transports, qui ne sont pas spécifiques aux personnes handicapées, peuvent être mobilisés au nom, entre autres, du principe de la non-discrimination : Chèques culture, Contrats Éducatifs Locaux, Tickets Loisirs, ... Il en va de même des volets " vie culturelle " de certaines politiques du handicap (ex. prestation de compensation du handicap).

Tableau synoptique des principaux dispositifs pouvant être mobilisés sur le champ " Culture Handicaps " en Ile-de-France par les opérateurs locaux

DISPOSITIFS D'APPUI AUX OPERATEURS	Fonction
Label " Tourisme Handicap "	Conseil technique, évaluation
CASCAD (Cellule d'Assistance et de Services Culturels A Domicile)	Information, accompagnement, mise en réseau, mobilisation
MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)	Accueil, orientation, financement, sensibilisation
Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées	Évaluation, concertation, étude
Schéma Directeur Départemental des personnes Handicapées	Programmation & Aménagement du territoire
Commissions communales d'accessibilité	Évaluation, appui technique
Conseil Régional Consultatif des Citoyens et Citoyennes Handicapées d'Ile de France	Conseil, représentation, sensibilisation
Instance de concertation " Paris, Culture & Handicaps "	Conseil, représentation, sensibilisation
Charte " Commune et handicap " (AMF)	Sensibilisation, appui méthodologique
Chartes locales	Sensibilisation
Jumelages " culture - santé "	Appui méthodologique et financier
Réseaux d'opérateurs	Conseil, sensibilisation, réflexion
" Mission handicap " : réseau d'établissements culturels sur la thématique de l'accessibilité	Mise en place de groupes de travail pour l'accessibilité des sites culturels
Centre des monuments nationaux - Pôle Ile-de-France	développer l'accueil des publics handicapés dans les monuments nationaux d'Ile-de-France

	Dispositif dédié " Culture Handicaps "	Textes de référence	Budget d'intervention	Territoire d'assiette
	Oui	Cahier des charges national	Oui	Régional
	Oui	Convention Mairie de Paris / CEMAFFORE	Oui	Local
	En partie	Loi 2005	Oui	Une par département
	En partie	Loi 2002	Non	Un par département
	En fonction des départements	Loi 2002	Oui	Un par département
	En fonction des communes	Loi 2005	En fonction des communes	Villes et communautés de communes de plus de 5.000 habitants
	En partie	Délibération du Conseil Régional	Non	Régional
	Oui	Schéma directeur des personnes handicapées de Paris	Non	Ville de Paris
	En partie	Charte	Non	France entière
	En partie	Textes locaux	Non	Communal ou départemental
	Oui	Conventions DRASS/DRAC	Oui	Régional
	Oui	Selon les cas	Non	Organisation par acteurs
	Oui	Réseau créé par la Commission nationale culture et handicap	Oui	Régional
	Oui	Texte d'orientation du Pôle Régional	Oui	Régional

CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS EN ILE-DE-FRANCE

Les acteurs franciliens se sont appropriés la palette des dispositifs existants sur le plan national et en ont même instauré de nouveaux comme le Conseil Régional Consultatif des Citoyens et Citoyennes Handicapés ou l'instance de concertation Paris, Culture et Handicaps. En revanche, il n'existe pas aujourd'hui de dispositifs structurés de jumelage entre opérateurs des champs culturel et médico-social.

Le nombre d'opérateurs s'appuyant sur ces dispositifs pour la dynamique " culture handicap " reste toutefois faible. En dehors des dispositifs prévus par la loi (MDPH, Schéma directeurs départementaux, CDCPH), peu d'opérateurs ont développé leur propre outillage, reflétant la faiblesse de l'engagement local. Parmi les acteurs mobilisés, on retrouve quelques collectivités (Conseil Régional, Conseils Généraux, quelques villes), des réseaux d'acteurs structurés par métiers et des partenariats entre institutions et/ou associations.

Des dispositifs favorisant peu le décloisonnement entre opérateurs : Les dispositifs sont généralement structurés par familles d'opérateurs (collectivités, opérateurs culturels, associations, opérateurs du monde médico-social), ou permettent la rencontre entre deux familles d'opérateurs, rarement davantage.

Les dispositifs intégrant dans leur action des services aux opérateurs, au territoire et/ou aux usagers semblent les plus efficaces : information, financement, mutualisation de moyens, sensibilisations, formations, etc.

LE LABEL " TOURISME ET HANDICAP "



En novembre 2006, sur un total de 184 sites labellisés " tourisme et handicap " en Ile-de-France, près de 60 sont des sites culturels.

En région Ile-de-France, le dispositif de labellisation Tourisme et Handicap est piloté par le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France (CRT) en lien avec les Comités départementaux du Tourisme (CDT). Ce dispositif national permet, par une démarche volontaire du prestataire, de labelliser des sites touristiques, dont les sites culturels (musées, sites et monuments). Le cadre bâti, la qualité d'accueil et l'accès à l'offre culturelle sont autant d'éléments pris en compte. Ce label concerne chacune des familles de handicap : moteur, visuel, auditif et mental. Un site peut être labellisé pour un, deux, trois ou quatre types de handicap.

S'appuyant sur des critères nationaux et sur une visite d'évaluation in situ, la labellisation garantit une fiabilité et une homogénéité de l'information sur l'accessibilité des sites touristiques. L'accessibilité des lieux touristiques est ainsi valorisée et reconnue par le visiteur handicapé.

Pour mieux accompagner les professionnels du tourisme dans leur démarche, favoriser la mise en accessibilité d'un site et plus généralement l'accueil des clientèles handicapées, le CRT a édité le guide tourisme & handicap à l'usage des professionnels du tourisme franciliens mis gratuitement à disposition.

Le groupe de travail régional tourisme & handicap composé de représentants de professionnels du tourisme (CDT, synhorcat, Accor, ...), DRAC Ile-de-France et des associations de personnes handicapées (APF, APAM, BUCODES, GIHP, UNAPEI), génère une importante dynamique de concertation et de coopération à l'échelle de la Région. Il examine notamment les dossiers candidats à la labellisation, émet un premier avis (qui est ensuite transmis à une commission nationale, en charge de remettre le label) et formule des recommandations transmises au prestataire pour l'aider à améliorer son accessibilité.

Contact : CRT Paris Ile-de-France : Caroline DODANE cdodane@pidf.com;

Pour en savoir plus : www.pidf.com

LES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

La loi du 11 février 2005 a instauré les MDPH dans chaque département. Elles jouent un rôle central dans les politiques du handicap.

Les MDPH sont des lieux uniques d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement pour les personnes handicapées ainsi que pour leur entourage. Elles mettent notamment en place et organisent l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base de son projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap. Elles assurent à ce titre la gestion du fonds départemental de compensation du handicap. Elles peuvent également être impliquées dans des actions de sensibilisation de la société civile au handicap.

Ces toutes jeunes structures (instaurées au 1er Janvier 2006) sont confrontées à de nombreuses contraintes organisationnelles qui ne leur permettent pas de toujours répondre pleinement aux besoins culturels et de loisirs des personnes handicapées :

- **Quasi-absence de représentants de la culture** ou des loisirs au sein des instances de direction et d'animation des MDPH (de rares associations culturelles ou de loisirs sont membres des Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées - CDAPH)
- **Manque de disponibilité, de sensibilisation et de formation** des membres associatifs et des personnels institutionnels, sur le domaine de la culture et la notion d'accessibilité culturelle
- **Manque de formation spécifique des équipes pluridisciplinaires** et absence d'outils d'aide à l'élaboration du projet de vie de la personne handicapée pour le volet loisirs/culture
- **Faiblesse et inégalité de l'offre et de l'information** sur l'accessibilité et les ressources suivant les départements.

Les MDPH peuvent s'appuyer par conventionnement sur des partenaires extérieurs (p. ex. des organismes qualifiés sur la culture ou les loisirs) et faire appel à des aides spécifiques pour l'accès à la culture (cf. Décret 1591 du 19 Décembre 2005).

Coordonnées des Maisons Départementales des Personnes Handicapées d'Île-de-France

PARIS (75) 69, rue de la victoire 75009 Paris Tél. : 0 805 800 909 www.handicap.paris.fr	Hauts de Seine (92) 2 rue Rigault 92000 Nanterre Tél. : 01 41 91 92 50
Seine et Marne (77) Direction générale adjointe solidarité 19 rue Saint Louis 77012 Melun cedex Tél. : 0 800 147 777	Seine Saint Denis (93) 1-3 promenade Jean Rostand 93000 Bobigny Tél. : 01 48 95 00 00
Yvelines (78) Hôtel du département 2, place André Mignot 78000 Versailles Tél. : 01 39 07 74 56	Val de marne (94) 13-15 rue Georges Enesco 94000 Créteil Tél. : 01 49 80 73 00
Essonne (91) Conseil Général 91 Boulevard de France - Tour Malte 91000 Evry Tél. : 01 60 91 91 91	Val d'oise (95) Hôtel du département bâtiment H 2 av. du Parc 95000 Cergy Tél. : 0 800 300 701

Source : www.cnsa.fr

LA CASCAD, EXEMPLE DE DISPOSITIF INNOVANT

Le dispositif CASCAD (Cellule d'Assistance et de Services Culturels A Domicile) vient en appui au territoire et aux opérateurs culturels, médico-sociaux et sanitaires pour améliorer les conditions d'accès des personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie à la culture et aux loisirs.

Mise en place dans un premier temps sur la Ville de Paris par CEMAFORRE en partenariat avec la Ville de Paris et le soutien du Conseil régional Ile-de-France, la CASCAD peut être envisagée comme un modèle de dispositif local, transférable en tout ou partie sur d'autres territoires franciliens ou nationaux.

Les objectifs du dispositif CASCAD

La CASCAD a été conçue pour répondre de manière personnalisée aux besoins culturels des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées à l'échelle d'un territoire.

Ce dispositif vise à :

- Favoriser le repérage des attentes culturelles non satisfaites en s'appuyant sur les acteurs au plus proche des personnes concernées : familles, voisinage, structures d'intervention à domicile, associations d'usagers, ...
- Renforcer l'expression de nouvelles demandes culturelles en développant la diffusion de l'information sur les offres culturelles accessibles et des actions d'incitations culturelles (invitations gratuites, rencontres avec des acteurs de la culture, portes ouvertes, ...).
- Améliorer l'identification des moyens en compensation nécessaires pour satisfaire l'attente culturelle et aider à la mobilisation des réponses adaptées aux besoins : accompagnement humain, transport adapté, mise en accessibilité de l'activité culturelle, aménagements d'horaires ou de cursus, co-financement, ...

- **Consolider les dynamiques de coopération entre les différents protagonistes de la chaîne de l'accessibilité culturelle** : opérateurs culturels, services d'accompagnement et de transport adapté, financeurs, intervenants à domicile, associations de personnes handicapées, représentants de la Collectivité, ...

Mise en place des premières CASCAD à Paris

Inauguré dans le 20^{ème} arrt. de Paris fin 2006 et lancé en 2007 dans le 12^{ème} arrt., le dispositif CASCAD s'inscrit à la fois dans le prolongement des politiques locales de ces arrondissements et dans celle de la Ville de Paris (cf. " Schéma directeur 2006 – 2010 pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées " adopté par le Conseil de Paris en 2006).

Sur chacun de ces arrondissements sont constitués un comité de pilotage composé des élus concernés ainsi qu'un " Cercle de partenaires " regroupant les acteurs locaux culturels, sociaux, médico-sociaux et sanitaires volontaires.

CEMAFORRE est l'opérateur technique des CASCAD : il anime le Cercle des partenaires, gère un numéro vert et un site Internet ouverts aux usagers, édite une lettre d'information et de liaison trimestrielle et apporte son soutien pour consolider les chaînes de l'accessibilité culturelle au travers d'actions de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information.

De nombreuses actions culturelles sont ainsi rendues possibles, comme de l'accompagnement pour des sorties culturelles, des portages de livres à domicile ou encore l'accès à des activités culturelles et artistiques adaptées au domicile des personnes ou en extérieur dans le milieu ordinaire (musique, théâtre, arts plastiques, ...).

Pour en savoir plus : www.cascad.eu

LES INSTANCES ET RESEAUX D'ACTEURS

Deux types d'instances regroupent les opérateurs autour de la problématique " Culture et Handicaps " : les instances légales traitant du handicap commençant à s'approprier la thématique et des instances ad hoc originales mises en place dans le cadre de dynamiques individuelles ou collectives.

Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées (CDCPH) : instaurés par loi de modernisation sociale du 17 Janvier 2002 dans chaque département, les CDCPH jouent un rôle d'observatoire et d'instance d'évaluation et de contrôle de la politique départementale du handicap. Alors que ces instances offrent de nombreuses opportunités pour agir sur les questions de l'accès à la culture, on ne compte en région Île-de-France que 3 organismes spécialisés sur les thématiques des loisirs et de la culture qui en sont membres (1 dans l'Essonne et 2 à Paris).

Pour en savoir plus : www.handicap.gouv.fr

Commissions Communales d'Accessibilité : rendues obligatoires par la loi du 11 février 2005 pour toute commune ou regroupement de communes de plus de 5000 habitants, elles ont pour mission de dresser et de tenir à jour l'état des lieux de l'accessibilité des espaces publics, de la voirie, des transports et des cadres bâtis, y compris pour des établissements culturels.

Pour en savoir plus : www.handicap.gouv.fr

Conseil Régional Consultatif des citoyens et des citoyennes handicapé(e)s : créé en 2005, le CRCCH est composé de trois collègues dont un constitué de personnes handicapées élues dans le cadre d'une consultation auprès de 180 000 franciliens handicapés. C'est une instance consultative, force de proposition et de conseil pour la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les politiques du Conseil Régional d'Île-de-France. Une de ses commissions traite des thèmes de l'accès à la culture.

Contact : Dominique Mare / dominique.mare@iledefrance.fr



LES SCHEMAS DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DES PERSONNES HANDICAPEES

Ces schémas directeurs des personnes handicapées sont des instruments légaux de planification des politiques du handicap à l'échelle départementale.

Le Conseil Général et la DDASS coordonnent l'élaboration de ces schémas dans le cadre de consultations impliquant les différents acteurs du handicap et de l'insertion. Le schéma revêt une grande importance, puisqu'il définit tous les aspects de la politique du handicap sur le territoire pour une durée de 5 ans. La faible implication des acteurs culturels lors de leur élaboration explique le manque de prise en compte des dimensions des loisirs et de la culture.

Notons toutefois que les schémas des Yvelines et de Paris font mention des attentes culturelles et de loisirs des personnes handicapées et vont jusqu'à préfigurer des propositions structurantes : réalisation d'états des lieux sur l'accessibilité des structures culturelles, mise en place de services culturels à la personne, nomination de référents " culture et handicaps " au sein des instances culturelles, ...

LES CHARTES D'ORIENTATION ET/OU D'ACTION

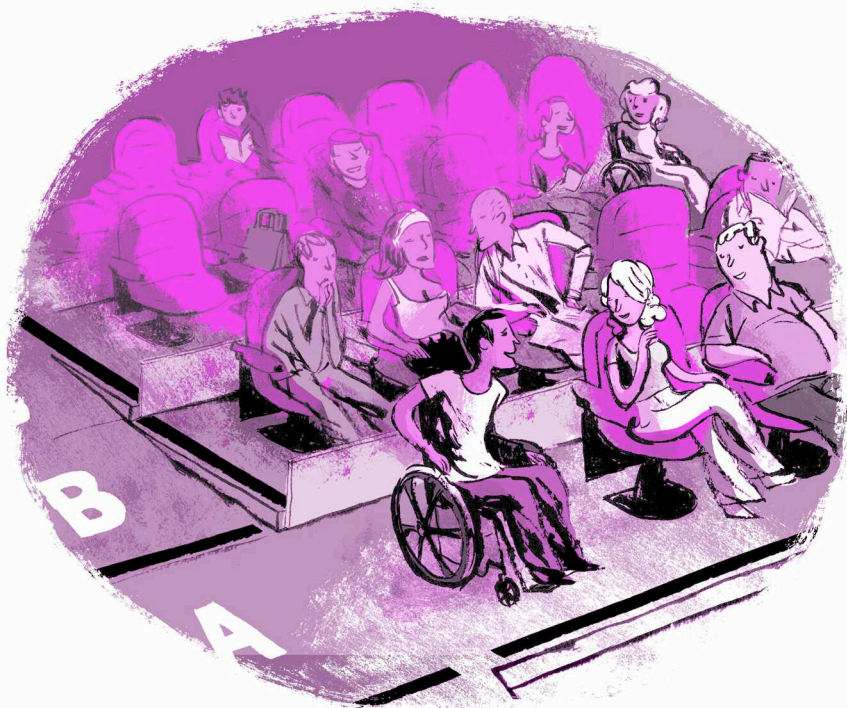
Les Chartes portent sur un territoire ou un réseau d'opérateurs et permettent la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs locaux.

- Déclaration Européenne Art Culture, Médias et Handicaps plus d'une vingtaine de villes et associations signataires en Île-de-France / www.eucree-international.org
- Charte d'accessibilité et d'accueil des personnes handicapées au sein des institutions culturelles document cadre et outils méthodologiques à destination des établissements culturels
www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/handicap.htm
- Charte " Commune - Handicap " document cadre d'engagement des collectivités signataires / www.amf.asso.fr
- Charte Département Handicap (Conseil Général 92) outil de cadrage de la politique du département
www.hauts-de-seine.net
- Charte " Ville et Handicap " (Conseil Général 92) outil d'appui pour la collaboration entre collectivité locale et associations d'usagers ; plus d'une dizaine de villes signataires : Vanves, Issy-les-Moulineaux, Suresnes, Nanterre, Châtenay-Malabry, Malakoff, Antony, Genevilliers, Bourg-la-Reine, ...
www.hauts-de-seine.net



IV

IV PRESENTATION DES OPERATEURS



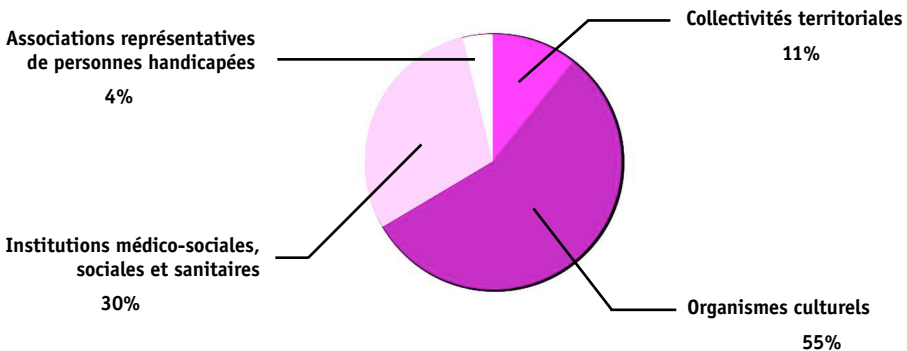
DIVERSITE DES FAMILLES D'OPERATEURS

Plus de 10.000 opérateurs franciliens potentiellement concernés par l'approche " Culture & Handicaps " .

Cinq grandes familles d'opérateurs interviennent à titre principal dans la construction d'une offre culturelle accessible :

- L'État et ses administrations décentralisées
- Les collectivités territoriales
- Les organismes culturels
- Les institutions médico-sociales, sociales et sanitaires
- Les associations représentatives de personnes handicapées

Les opérateurs franciliens



L'ensemble de ces familles regroupe entre 10 et 15.000 opérateurs en Île-de-France, dont une majorité est issue des champs culturel, médico-social et sanitaire.

Cette présentation par famille ne doit pas masquer la grande hétérogénéité des opérateurs, en termes de taille, statuts, moyens et missions à l'intérieur de chaque famille : être opérateur du champ culturel peut correspondre à une petite compagnie de théâtre privée tout comme un grand établissement tel la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Entre activités et fonctions : quelques confusions à lever

Cumul des fonctions :

Les opérateurs cumulent souvent différentes fonctions ; ils peuvent simultanément être :

- **porteurs de politiques** (impulsion, définition de cadres d'action, financement, ...)
- **porteurs d'offre** (mise en place et proposition d'offres culturelles accessibles)
- **porteurs de ressources** (information, formation, partage d'expériences, ...).

Certains opérateurs deviennent de par leur expérience des "acteurs ressources" ; la transmission de leurs savoir-faire ou de connaissances peut s'avérer déterminante sur un territoire, mais n'est pas toujours facilitée pour des raisons de disponibilités ou de statuts. Les pôles ressources spécialisés et opérateurs techniques venant en appui aux porteurs de projets sont décrits dans la partie " Ressource ".

Certaines associations représentatives de personnes handicapées gèrent des établissements du médico-social ; parfois, elles créent et gèrent également des activités culturelles spécialisées pour les personnes handicapées.

La puissance publique, collectivités locales et Etat, participe au financement de nombreux opérateurs du champ culturel et du champ social, médico-social et sanitaire. De façon plus générale, la majorité des opérateurs est financée sur fonds publics (Union Européenne, Etat, grandes agences publiques et collectivités locales, ...), ce qui donne à l'action publique un effet de levier potentiellement très important.

IMPLICATION DES OPERATEURS

Un faible niveau d'appropriation de la problématique

Moins de 5% des opérateurs franciliens mobilisés. Même si de nombreuses initiatives ont vu le jour et qu'une grande partie des opérateurs se déclare sensible à la problématique, très peu développe effectivement une politique favorisant un accès à la culture pérenne et régulier pour les personnes handicapées.

Une difficulté à mobiliser le droit commun : Les opérateurs ont du mal à organiser et à pérenniser leurs actions, faute de méthode, d'équipe dédiée, de cadres de références ou de repères sur les ressources de leur environnement.

implication	Collectivités Locales	Organismes culturels	Institutions Médico-Sociales et sanitaires	Associations de personnes handicapées
Forte	Ville de Paris, quelques villes de la petite couronne, Conseil régional (via le CRT)	Grands établissements Publics et petits opérateurs militants	Quelques grands établissements et petits opérateurs militants	
Moyenne	Certains conseils généraux	Majorité	La plupart des établissements spécialisés d'accueil	La plupart des associations
Faible	Majorité des villes franciliennes	Lieux d'enseignement	Services d'aide à domicile	

Quelques conditions pour favoriser une meilleure appropriation de la problématique " Culture/Handicap " par les opérateurs franciliens

- La compréhension de l'importance de l'enjeu par les décideurs et les équipes opérationnelles est un préalable. Il est en effet essentiel que les enjeux de la problématique soient discutés, clarifiés et partagés. Comprendre que la démarche s'inscrit dans un enjeu de droit, qu'elle doit impliquer la mobilisation des services publics, qu'elle peut entrer dans une revendication de déontologie professionnelle et une reconnaissance de citoyenneté. Elle peut impliquer la mobilisation de la société civile et les mouvements caritatifs et même participer d'une stratégie de développement économique et social. Chacun pourra ainsi se positionner plus clairement vis-à-vis d'un projet et conduire une démarche d'accessibilité culturelle plus cohérente et pérenne.

- L'effet réseau permet à la fois aux établissements médico-sociaux (ex. : associations du Futur Composé) et aux établissements culturels (Musées départementaux de Seine et Marne, réseau Culture et handicap des établissements publics du Ministère de la Culture...) de générer des dynamiques d'acteurs, de renforcer les mutualisations de moyens, mais également de légitimer les démarches et de renforcer leur promotion.

COLLECTIVITES TERRITORIALES

En dehors de quelques collectivités, une faible mobilisation malgré de puissants leviers potentiels.

De qui s'agit-il ? Des communes et de leurs regroupements, des Conseils Généraux, du Conseil Régional et de leurs satellites comme ARCADI.

Acteurs franciliens : Le Conseil Régional, les 8 Conseils Généraux et environ 1280 communes (33 regroupant 40% des franciliens). Paris a la spécificité d'être à la fois commune et département.

Dynamiques sur le champ " Culture & Handicaps " : Ces collectivités ont un fort pouvoir d'influence sur le sujet, parce que les problématiques " culture " et " handicap " font partie de leur mandat. Certaines gèrent et/ou participent au financement d'une grande partie du maillage culturel local et d'une partie des établissements médico-sociaux. La plupart des collectivités territoriales ne prennent pas en compte les publics handicapés dans leurs politiques culturelles, mais délèguent cette mission à leurs services sociaux. Rares sont les collectivités qui ont mis en place une politique transversale entre les services concernés. Les politiques d'accessibilité se limitent souvent à une approche technique du cadre bâti et n'intègrent que rarement une réflexion sur l'accessibilité des pratiques et de l'offre culturelle.

Quelques exemples d'actions : Organisation de rencontres " Culture et handicaps " (Rueil-Malmaison, Rosny-sous-Bois, ...), mise en place de chartes d'action à l'échelle de départements et de villes, intégration d'un volet " culture " dans le schéma départemental du handicap de Paris, mises en réseau d'acteurs engagées par plusieurs conseils généraux (75, 77, 95), ...

Freins et axes de progrès : Les enjeux se situent sur la prise en compte de l'accès à la culture dans les politiques du handicap (MDPH, schémas directeurs départementaux, services de proximité, ...) et de l'intégration de la thématique " handicap " dans les politiques culturelles des collectivités. Cela passe par une plus grande sensibilisation des élus et par une sortie de l'approche strictement sociale du handicap pour l'intégrer dans une dynamique transversale et territoriale (culture, transport, social).

INSTITUTIONS DU SANITAIRE ET DU MEDICO-SOCIAL

De qui s'agit-il ?

1) Des établissements et services adaptés accueillant de façon temporaire ou régulière des personnes en situation de handicap. Lieux de vie, lieux de soins, lieux de travail : hôpitaux, Centres de soins, ESAT, maisons de retraite, instituts médico-professionnels... Ils sont généralement sous la tutelle de l'Etat et/ou d'associations représentatives de personnes handicapées.

2) Des organismes intervenant à domicile : aides, soins, transport.

Acteurs franciliens : Il y aurait environ 3500 opérateurs, dont plus d'un millier d'organismes proposant soins ou assistance à domicile.

Dynamiques sur le champ " Culture & Handicaps " : Les cultures socioprofessionnelles de ce secteur sont très marquées par une longue habitude de pratiques occupationnelles et d'animation. Les actions culturelles ont surtout lieu en extérieur dans le cadre de sorties ponctuelles en groupes. La réflexion sur les pratiques culturelles individuelles est très faible. Les lieux d'accueil des personnes lourdement handicapées comme les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées), ainsi que les services de soins et d'aide à domicile semblent les moins avancés.

Quelques réalisations et appuis : Accueil d'artistes en résidence, partenariats avec des structures culturelles de proximité, création d'ESAT artistiques, ...

Freins et axes de progrès : Les structures d'accueil ont du mal à s'inscrire dans une relation avec les opérateurs culturels de droit commun. Elles restent souvent repliées sur elles-mêmes. Les actions et réalisations ne sont pas positionnées dans des orientations claires entre animation, art-thérapie et accès à la culture. La pérennité des actions est parfois aléatoire. Il semble qu'un axe majeur de progrès réside dans une formation plus adaptée des personnels dédiés et dans l'obligation de l'inscription de la culture dans les projets d'établissement et dans la définition et le respect du projet de vie de l'utilisateur.

Mobilisation des grandes institutions et petits opérateurs militants.

De qui s'agit-il ? De l'ensemble des acteurs publics et privés ayant pour mission la création et la diffusion culturelle :

- 1) Gestionnaires de lieux de patrimoine, d'enseignement, de pratique culturelle, de spectacles ;
- 2) Organismes de tutelle (La plupart des lieux et sites sont gérés et/ou partiellement financés par l'Etat ou les collectivités locales) ;
- 3) Artistes, collectifs et compagnies ;
- 4) Organismes de production, de promotion et de diffusion
- 5) Médias.

Acteurs franciliens, Plus de 5000 opérateurs gestionnaires de lieux et de sites et plusieurs milliers de compagnies et artistes.

Dynamiques sur le champ " Culture & Handicaps " : Elles sont faibles malgré une sensibilité plutôt forte pour la thématique. La mobilisation reste le fait de gros opérateurs majoritairement publics et d'artistes et compagnies spécialisés, laissant de côté la plupart des opérateurs de taille intermédiaire et privés. Notons également la faible mobilisation des opérateurs de promotion et de diffusion ainsi que des médias sur le sujet.

Quelques réalisations : Certains gros opérateurs se sont regroupés dans les années 2000 sur les questions de l'accueil des personnes handicapées (Centre des monuments nationaux, Etablissements Culturels de la Ville de Paris, Cité des Sciences et de l'industrie, Centre Pompidou, Musée du Louvre,...). De petits opérateurs militants (artistes, compagnies) ou des associations de personnes handicapées ont développé quant à eux des offres spécifiques, certains opérateurs de taille moyenne développant des partenariats avec des institutions ou associations spécialisées (mise à disposition d'enseignants, de salles...).

Freins et axes de progrès : Les besoins de formation et de maîtrise technique du sujet semblent constituer les principaux freins. Suivent ensuite le manque de référentiels d'action, la faiblesse des budgets mobilisés et les contraintes de rentabilité.

ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES

Récentes avancées nationales, qui commencent à être diffusées et traduites au niveau francilien.

De qui s'agit-il ? Des associations représentant les personnes handicapées. Généralement mobilisées autour d'un type de handicap, elles sont souvent animées par les familles de personnes handicapées. Quelques très grosses associations coexistent avec une multitude d'associations plus petites, constituées autour d'une maladie " rare ", un réseau de familles, un établissement de soins...

Acteurs franciliens : Une vingtaine de grosses associations ont des représentations au niveau régional et départemental et côtoient des milliers d'autres petites associations. Certaines sont également gestionnaires d'établissements et de services d'aide et de soins.

Dynamiques sur le champ " Culture & Handicaps " : Historiquement, les associations se sont en majorité impliquées sur les problèmes de survie, soins, logement, intégration scolaire et professionnelle. Sur l'approche culturelle, la mobilisation s'est plutôt portée sur l'animation et les loisirs. Ce n'est que récemment que certaines associations ont intégré la dimension de l'accès à l'offre culturelle de droit commun, grâce notamment à une mobilisation accrue des parents et des sollicitations d'acteurs culturels.

Quelques réalisations : Des associations publient de plus en plus des informations " culture " dans leurs revues. Certaines se sont dotées d'un référent culture.

Une convention de partenariat entre 5 grandes associations (UNAPEI, APF, GIHP, AVH et FNSF) et le Centre des Monuments Nationaux est un bon exemple de coopération réussie pour mener une politique solide d'amélioration de l'accès des personnes handicapées dans des sites culturels.

Freins et axes de progrès :

La traduction des progrès opérés au niveau national restent à renforcer au niveau francilien. Notons également des tendances à la surprotection dans leur approche du handicap, une difficulté à sortir d'une approche principalement caritative et d'une posture de contestation pour entrer dans une dynamique de coopération et d'apprentissage du " travailler ensemble " avec les acteurs culturels publics.

REPRESENTATIONS DE L'ETAT AU NIVEAU LOCAL

La problématique de la mise en œuvre des politiques culturelles inclusives, intégrant les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, est transversale par nature. De ce fait, une grande partie des représentations régionales et départementales de l'Etat est directement concernée.

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Elle assure la mise en oeuvre de l'ensemble des interventions du ministère de la culture sur le plan de la région, à l'exception de celles des établissements publics : aménagement du territoire et élargissement des publics, éducation artistique et culturelle et économie culturelle. Une personne référente pour la question des publics handicapés est en charge de mettre en œuvre les orientations du ministère pour ces publics : mise en place de la convention régionale DRAC DRASS, sensibilisation des professionnels de la culture, mobilisation et soutien des acteurs, réalisation d'études, ...

**Contact : Service développement et action territoriale, chargé culture et handicap
Standard 01 56 06 50 00**

DRASS/DDASS

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

La D.R.A.S.S. a pour mission l'observation et l'analyse des besoins, la planification et la programmation, l'allocation des ressources affectées aux dépenses sanitaires, sociales et médico-sociales, le contrôle de l'application de la législation et de la gestion des organismes de sécurité sociale.

La convention nationale cadre " Culture & Handicap " du 1er Juin 2006 incite la DRASS à coopérer avec les services de la DRAC pour promouvoir notamment le rapprochement des établissements culturels avec ceux du médico-social.

Contact : Standard : 01 44 84 22 22 / www.ile-de-france.sante.gouv.fr

ARHIF

Agence Régionale de l'Hospitalisation Île-de-France

L'ARH définit et met en oeuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers à travers le SROS et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec les établissements hospitaliers. Elle analyse et coordonne l'activité des établissements de santé, détermine leurs ressources à travers la campagne budgétaire et contrôle leur fonctionnement.

Depuis 2004, l'ARH et la DRAC d'Ile-de-France se sont engagées dans une convention " culture à l'hôpital " visant à favoriser le développement de partenariats entre les établissements de santé et les structures culturelles, conduisant à inscrire le projet culturel et artistique dans le projet de l'établissement de santé. Un référent culturel est désigné au sein des hôpitaux concernés.

Contact : Standard 01 40 05 22 22 / www.ile-de-france.sante.gouv.fr

DRT

Direction Régionale du Tourisme

Les services déconcentrés de l'administration du tourisme assurent le suivi de l'ensemble des actions concourant à la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en faveur du secteur touristique.

En Île-de-France, la DRT a délégué la mission de maîtrise d'ouvrage du Label " Tourisme et Handicap " au Comité Régional du Tourisme (CRT) dépendant du Conseil régional d'Île-de-France.

Contact CRT : Pôle Ingénierie, Mission Tourisme et Handicap

Standard 01 73 00 77 00 / www.pidf.com

DRE/DDE

Direction Régionale de l'Équipement

La DDE est un partenaire privilégié des collectivités territoriales, notamment sur les questions du logement, des constructions publiques, de l'urbanisme et des transports. Chaque DDE est dotée d'un chargé de l'accessibilité qui apporte son avis sur l'accessibilité des établissements recevant les publics (ERP) au sein des commissions d'accessibilité et de sécurité.

Contact : Standard 01 40 61 80 80 / www.ile-de-france.equipement.gouv.fr

DRTEFP/DDTEFP

Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Impliquées dans une grande partie des programmes régionaux et départementaux sur les questions de l'emploi et de la formation professionnelle, la DRTEFP et les DDTEFP sont également associées aux programmes locaux favorisant l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, tel que le programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH). Elles travaillent ainsi en collaboration avec l'Agefiph, les CAP Emplois, la Région ou encore la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Contact : Standard : 01 44 84 26 99



V

V RESSOURCES EN APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS



UN POTENTIEL A CONSOLIDER ET DEVELOPPER

Les ressources venant en appui aux opérateurs concernés par l'accessibilité culturelle se multiplient depuis 5 à 10 ans en Ile-de-France. Il manque toutefois des mécanismes de convergence pour qu'elles soient exploitées et diffusées.

Nous définissons l'appui aux professionnels comme l'ensemble des ressources leur permettant d'approfondir leur connaissance de la thématique, des publics et des opérateurs, et de les aider à construire, le cas échéant, leur projet ou politique en faveur de l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap.

Richesse et diversité des ressources existantes : En place depuis une vingtaine d'années, les ressources se sont multipliées ces dernières années, faisant apparaître de nouveaux métiers, notamment grâce au dispositif emplois-jeunes (médiateurs du livre, collecteurs de mémoire, conseiller en accessibilité culturelle, ...). On dénombre une centaine de " pôles-ressources " pouvant proposer information, orientation, conseil ou formation pour les professionnels sur l'approche " Culture et Handicap ". Au-delà, plusieurs centaines d'opérateurs ont une expérience à partager, et peuvent devenir autant de ressources riches d'enseignement.

...Mais leur accès reste problématique : Les ressources sont dispersées, peu visibles, peu partageables en l'état. Elles sont généralement portées par de petits opérateurs, souvent associatifs et faiblement financés, qui peinent à affirmer leur identité de pôle de ressources et à travailler en réseau. Elles sont éclatées par thématique et territoire. Il n'existe pas de référentiel commun sur la démarche, et les savoirs et savoirs-faire développés sont peu modélisés et reproductibles.

De l'importance à structurer des pôles ressources généralistes : L'organisation de pôles-ressources généralistes (traitant toutes pratiques culturelles et tous handicaps) et pérennes à l'échelle d'un territoire est une priorité. Les collectivités, les MDPH ont besoin d'être accompagnées et de trouver dans leur proximité des partenaires à même de répondre à la diversité de leurs besoins.

LES POLES-RESSOURCES

Est présentée ici une liste non exhaustive de pôles ressources généralistes ou spécialisés, en capacité d'informer, d'orienter, de conseiller et de former les professionnels et porteurs de projets traitant de l'accessibilité culturelle.

Les pôles ressources généralistes

	Association Tourisme et Handicap www.tourisme-handicaps.org
Cemaforre Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture www.cemaforre.asso.fr	GIHP (Groupe d'Insertion pour les personnes handicapées physiques) www.gihpnational.org
CRT PIDF (Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France) Pôle Ingénierie - Groupe de travail régional tourisme & handicap cdodane@pidf.com	

Quelques pôles ressources spécialisés

MUSIQUE

MESH

(Musique et Eveil culturel
pour les personnes
en situation de handicap)

www.mesh.asso.fr

Musique et Handicap 78

www.musiquehandicap.com

Sidvem

(Service d'Aide à l'Intégration
des personnes déficientes
visuelles dans les lieux
d'enseignement de la musique)

www.faf.asso.fr/sidvem.htm

Compuzik

www.compuzik.com

Musique et Santé

www.musique-sante.org

THÉÂTRE

Regard'en France cie

www.regardenfrancecompagnie.com

IVT

(International Visual Theatre)
Centre culturel des sourds

www.ivt.fr

Accès Culture

www.accessculture.org

ESAT Eurydice

www.cat-eurydice.asso.fr

DANSE

Vagabondances

www.vagabondanse.asso.fr

Chandanses

www.chandanse-sourds.org

Handidanse/Handi'Art

www.handidanse.com

La Mouée

lamouee@free.fr

Danse avec les roues

danseaveclesroues.midiblogs.com

PATRIMOINE

Arianeinfo

www.arianeinfo.org

LES RENCONTRES ET EVENEMENTS DIVERS

Le salon " Autonomic " à Paris accueille depuis 2002 un village culture regroupant les principaux acteurs culturels impliqués dans le champ du handicap. Plusieurs évènements culturels sont des opportunités d'échange entre élus et professionnels de la culture, de la santé et du social.

Les salons, forums et rencontres à ne pas manquer :

- Salon Autonomic, juin, Paris – www.autonomic-expo.com
- Salon du Livre, mars, Paris, avec notamment les Editions du Patrimoine qui publient des éditions adaptées aux publics handicapés
- Salon de l'Education, novembre, Paris
- Forum de l'Intégration des personnes handicapées dans la cité, octobre, Paris

Quelques évènements culturels de référence : Généralement organisés par des institutions d'accueil, des collectivités locales et/ou des associations représentatives de personnes handicapées. Leur but est souvent triple : promotion de la création et de l'expression des personnes en situation de handicap, sensibilisation du grand public et opportunité de rencontres entre professionnels.

- Journées et Semaines Culture & Handicap dans les villes d'Ile-de-France (Issy les Moulineaux, Rosny-sous-Bois...)
- Culture & Handicaps, Rencontres artistiques d'automne et printemps-été de Rueil-Malmaison – Rueil Handicap – Tél. 01 47 32 66 98
- Festival Orphée, Festival Européen Théâtre et Handicap, entre septembre et octobre, Versailles -www.theatre-montansier.com
- Defestival, rassemblement festif, septembre, Paris – www.defestival.org
- Autisme & Culture, Festival du Futur Composé, novembre, Paris et Ile-de-France <http://festivalfuturcompose.free.fr>
- Handiclasse fête du talent par Sans Tambour Ni Trompette, novembre, Paris www.stnt.asso.fr
- Festival Retour d'Image, Paris et Ile-de-France - www.retourimage.org
- Monuments pour tous en Ile-de-France, journées d'accueil pour tous, de manifestations, spectacles dans 12 monuments nationaux , 1^{ère} édition en juin 2005 Centre des monuments nationaux, Pôle Ile-de-France - Tél : 01 53 40 60 87

Confidentielle depuis longtemps, l'offre de formation s'étoffe depuis 5 ans en Ile-de-France. Elle touche surtout la formation continue et échappe encore grandement à la formation initiale.

L'approche " Culture et Handicaps " dans la formation initiale :

Dans les formations sociales et médico-sociales, la culture est surtout traitée dans une approche d'animation, voire d'occupation.

Exemple de formation :

- Licence professionnelle d'accompagnement des personnes

L'Université Paris V René Descartes propose depuis 2001 une formation LMD

Master professionnel, Responsable de projets en aide spécialisée à la personne

<http://www.univ-paris5.fr>

Les formations initiales dans les métiers de la culture ou du tourisme intégrant de manière structurée la question du handicap :

- BTS tourisme

Les étudiants des BTS tourisme : "Animation et Gestion Touristiques Locales" et "Ventes et Productions Touristiques" sont formés aux caractéristiques et spécificités de chaque type de handicap.

- Enseignement musical : Cefedem Île-de-France

En 2005, le Cefedem Île-de-France a instauré comme obligatoire un référentiel de formation conçu par CEMAFORRE "Intégrer un élève en situation de handicap dans une classe de musique" pour le diplôme d'État d'enseignant de musique (en formation diplômante initiale, stagiaires en formation diplômante en cours d'emploi, aux enseignants intéressés de la Région Ile de France au titre de la formation permanente).

Augmentation des actions de sensibilisation et de formation continue : L'offre à vocation de sensibilisation des personnels d'établissement à la problématique " Culture et Handicaps " commence progressivement à s'organiser :

5 Associations nationales de personnes handicapées : APF, UNAPEI, GIHP, FNSF, AVH ont ainsi signé une convention de partenariat avec le Centre des Monuments nationaux et interviennent notamment dans le cadre d'actions de sensibilisation des personnels d'accueil.

Certaines associations ressources construisent progressivement des contenus de formations ciblés pour des champs culturels spécifiques (musique, bibliothèques, musées, patrimoine, ...) : APAM, ATH, Cemaforre, GIHP Île-de-France, MESH, ...

Le marché des solutions techniques pour améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture reste émergent. Côté offre, l'appui à l'innovation est insuffisant. Côté demande, formuler et financer sont problématiques.

Les grandes gammes de solutions disponibles

- Prestataires tournés vers l'équipement lourd : aménagement de l'espace (cheminements podotactiles, élévateurs, ...), équipements spécifiques (mobilier adapté, boucles magnétiques, ...) plutôt à destination des grands équipements culturels : musées, sites, lieux de spectacle, etc.
- Prestataires spécialisés dans les produits dédiés : plutôt autour de l'édition et de la traduction (livres, CD), matériel mobile adapté (instruments de musique). S'adressent autant aux particuliers qu'aux entreprises et collectivités ;
- Prestataires tournés vers l'équipement de la personne (logiciels, HI-FI, matériel adapté et ergonomie) qui ne sont pas particulièrement spécialisés dans le domaine de la culture.

Des conditions à l'expression de la demande : La solution technique ne peut s'appliquer que si la demande est clairement formulée, ce qui reste rare. Aussi, il y a souvent nécessité de recourir à un décrypteur ou à un ensemblier qui approche la thématique de façon globale et va pouvoir la traduire. Certains pôles ressources peuvent jouer ce rôle.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Il existe très peu de financements dédiés à la mise en accessibilité de l'offre culturelle. Ils visent généralement l'effort d'investissement matériel ou le soutien à des événements et portent moins sur l'effort d'ingénierie, de formation ou de rémunération des personnels. Le mécénat montre un intérêt croissant sur la thématique.

Quelques financements dédiés :

- **Conseil Régional d'Île-de-France** : dispositif d'aide financière destiné aux opérateurs publics, associatifs ou privés pour participer au financement d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité des sites et équipements touristiques aux personnes handicapées. Participation au financement jusqu'à 40% du montant des travaux sur un plafond de 100 000 euros.

Contact : Michelle Sanchez, CR IdF Unité société / Sous-direction Tourisme-Sport-Loisirs
michelle.sanchez@iledefrance.fr / Tél. 01 53 85 56 06

- **Conseil Général des Hauts-de-Seine** : Aide complémentaire à l'aide financière régionale s'élève à 10% du montant des travaux ou de l'acquisition d'équipements relatifs à l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées avec un plafond de 10 000 euros. Cette aide facilite également la location de la plaque signalétique du site labellisé à hauteur de 50 %.

Contact : CDT des Hauts de Seine / Tél. 01 46 93 92 98 esilliard@tourisme-hautsdeseine.com

- **ANCV** (Agence Nationale des Chèques Vacances) : compléments de financements pour des mises en accessibilité physique (aides au niveau national) / www.ancv.com

- **AGEFIPH** : Fonds pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, aide et soutien aux entreprises privées et aux employeurs du secteur privé – www.agefiph.asso.fr

- **FIPHPF** (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : création en référence à la Loi Handicap du 11 février 2005 de ce fonds alimenté par la contribution des ministères, collectivités territoriales et des hôpitaux publics ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés / www.handicap.gouv.fr

Un mécénat très présent, au titre de la solidarité au sens large, et dans une moindre mesure sur l'accès des personnes handicapées à la culture :

La Fondation de France, interlocuteur privilégié / www.fdf.org

Autres fondations présentes sur le sujet : Fondation Crédit Coopératif, Fondation Crédit Mutuel, Fondation Caisse d'Épargne pour la solidarité, Mutuelle Intégrance, Fondation EDF, Fondation France Télécom, ...



VI

VI DYNAMIQUES ET DISPARITES TERRITORIALES



UN DÉSÉQUILIBRE REGIONAL, EN FAVEUR DE PARIS

Il existe une forte inégalité géographique dans l'accès à la culture, au détriment de la petite et surtout de la grande couronne. Ce constat, vécu par l'ensemble des Franciliens, se renforce pour les personnes handicapées.

Déséquilibre entre Paris, principal pôle de pratiques culturelles, et la banlieue, principal lieu de vie : si Paris concentre la plus forte densité de richesses culturelles, près de 80% de la population (valide et non valide) habite en banlieue. En outre, la plupart des grandes institutions d'accueil de personnes handicapées (notamment pour les handicaps lourds) est située en banlieue (généralement en petite couronne).

Faiblesses de la chaîne de l'accessibilité culturelle en banlieue : l'offre de transport, moins dense en banlieue, porte ses propres contraintes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Si les départements de la petite et de la grande couronne ont largement développé une offre de compensation sur l'accompagnement et le transport des personnes handicapées, il existe peu de chaînes de l'accessibilité y associant information et médiation dans une démarche consolidée : les structures spécialisées dans l'accès à la culture, permettant le fonctionnement de la chaîne de l'accessibilité, sont elles aussi principalement situées à Paris.

Les inégalités sont plus fortes en banlieue, surtout pour les personnes handicapées vivant à domicile, moins pour les personnes hébergées en institutions : mieux vaut vivre à Paris qu'à Etampes ou la Ferté-sous-Jouarre quand on est une personne handicapée s'intéressant à l'opéra ! Le cumul de ces facteurs, déjà pénible pour un banlieusard valide, peut se transformer en cauchemar pour les personnes en situation de handicap, et les conduire à l'abandon de certaines pratiques culturelles (surtout si celles-ci vivent seules à domicile). Cette inégalité territoriale touche moins les personnes handicapées vivant en institution, qui peuvent développer leur propre approche dans l'accès à la culture.

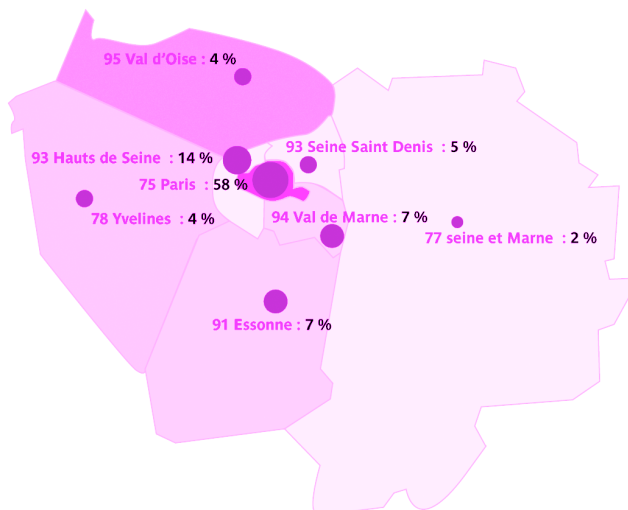
Répartition territoriale des opérateurs recensés comme participant à l'amélioration de l'accessibilité culturelle¹ :

Paris concentre 58% des opérateurs recensés : il y a deux fois plus d'opérateurs par habitant à Paris qu'en banlieue.

La petite couronne (départements 92 ; 93 ; 94) compte 26% des opérateurs, avec une concentration d'opérateurs plus importante dans les Hauts-de-Seine.

La grande couronne (départements 77 ; 78 ; 91 ; 95) compte 16% des opérateurs ; avec une faiblesse marquée dans la Seine-et-Marne, département qui représente pourtant près d'un tiers du territoire francilien.

Répartition des sites, pratiques et ressources "culture-handicap", par département sur le territoire francilien en 2005



Sources : Label Tourisme-Handicap & Annuaire Cemaforre

¹ Nous avons repris ici les sites et monuments, lieux de vie, opérateurs du champ culturel, pôles ressource et sites touristiques labellisés "Tourisme et Handicap" ou recensés comme "bonnes pratiques" par l'annuaire Cemaforre. L'exploitation de ces données (220 références ; 75% annuaire & 25% de sites labellisés), sans être exhaustive, donne des tendances générales.

LES LOGIQUES DE STRUCTURATIONS TERRITORIALES

La répartition géographique varie suivant les types d'opérateurs "pilotes", laissant entrevoir différentes logiques de structuration.

Sites culturels et musées : les sites labellisés "Tourisme et Handicap" sont plutôt bien répartis sur le territoire francilien : 45% à Paris, 22% en petite couronne et 17% en grande couronne.

A contrario, les sites et musées ayant mis en place des démarches d'accueil des personnes handicapées particulièrement avancées, que l'on pourrait qualifier de "pilotes", se trouvent à 80% à Paris et sont le fait de grandes institutions. Avec l'appui des comités départementaux du tourisme, le dispositif du label "Tourisme & Handicap" est efficacement relayé auprès des sites culturels en petite couronne, dans une logique de territoire.

Opérateurs culturels spécialisés pour les personnes handicapées : ils comprennent des ESAT artistiques, des associations et des lieux culturels spécialisés dans les pratiques adaptées, les festivals spécialisés, etc.

Ils se répartissent principalement entre Paris (autour de 50%) et la petite couronne (autour de 35%), ce qui s'explique probablement par l'existence de grandes institutions d'accueil des personnes handicapées drainant une offre de pratiques culturelles adaptées. La grande couronne est en revanche faiblement représentée (15%), sauf sur les festivals.

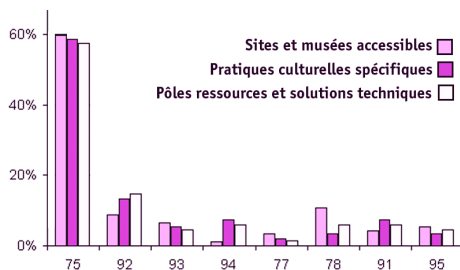
Seule exception, les artistes indépendants sont concentrés à 80% à Paris, probablement davantage pour des questions de proximité avec le marché culturel Parisien.

Les pôles de ressources et de compétences (informations, conseils, formations, aides techniques) sont concentrés à 57% à Paris, 25% en petite couronne et 18% en grande couronne. Il semble que ce soit principalement la logique de marché qui explique cette répartition.

Trois logiques complémentaires semblent à l'œuvre dans la mise en accessibilité de la culture sur un territoire : densité culturelle, initiatives locales et réseaux-relais.

Logique de " densité culturelle " ou de " marché " :

Plus l'offre culturelle générale est dense et la demande forte, plus les " bonnes pratiques " se développent, suivant un comportement de marché. A l'œuvre de façon évidente à Paris, cette logique semble fonctionner à plus petite échelle sur toute l'Ile-de-France.



Développement de micro-pôles autour d'initiatives locales :

Quand une collectivité locale ou une institution d'accueil développe une offre culturelle accessible aux personnes handicapées sur un temps suffisamment long, elle a tendance à structurer progressivement une offre culturelle accessible à proximité, avec laquelle les liens sont très étroits : hôpital, compagnie de théâtre et association d'animation locale (Bligny) ; MJC et association représentant des personnes handicapées (Evry); conservatoire et théâtre municipaux (Clamart), etc.

Structuration autour de réseaux et relais : Structurés par métiers, les réseaux forment un vecteur de promotion et d'appui à la mise en accessibilité de l'offre culturelle : réseau des musées de Seine et Marne, réseau des conservatoires du Val d'Oise, réseau des directeurs territoriaux de l'action culturelle, réseau Culture et handicaps des établissements publics du Ministère de la Culture. Leur impact prend de l'ampleur quand le réseau bénéficie d'une structuration au niveau régional ou départemental.

Bonnes pratiques : Quelques exemples Parisiens

Actis - Promotion de l'accès des personnes sourdes à la culture.

<http://perso.orange.fr/actis-paris>

ArianeInfo - Lettre d'information sur l'accueil des personnes handicapées au sein des établissements culturels portée par un regroupement de grands établissements culturels.

www.arianeinfo.org

Artame gallery - Soutien à la création et la diffusion d'arts plastiques par des artistes fragilisés par un handicap psychique.

www.artamegallery.com

Cascad - Dispositif territorial mis en place sur les 20^{ème} et 12^{ème} arrondissements de la Ville de Paris pour favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie vivant à domicile ou en établissement.

www.cascad.eu

Cemaforre - Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture.

www.cemaforre.asso.fr

Chandanse des sourds - Ateliers et créations de danse avec des personnes sourdes.

www.chandanse-sourds.org

Ciné-ma différence - Séances de cinéma spécialement ouvertes aux personnes handicapées mentales ou psychiques.

www.cinemadifference.com

Cinéma l'Arlequin - Cinéma parisien proposant des séances accessibles aux personnes aveugles à l'aide de l'audiodescription.

www.nord-cinema.com/salles/fiche-827.html

Clair-obscur - Organisation de sorties culturelles pour personnes déficientes visuelles.

clair-obscur@noos.fr

Conservatoires parisiens - La Ville de Paris a organisé une journée de formation à l'accueil des élèves handicapés dans les conservatoires parisiens pour l'ensemble des directeurs de conservatoires.

Jacqueline.Heinry@paris.fr

Défestival - Rencontre festive entre personnes valides et non valides clôturée par des interventions d'artistes handicapés.

<http://www.defestival.org>

Escapam - Sorties culturelles organisées par le service de transport adapté PAM de la Ville de Paris.

<http://www.pam.paris.fr>

Futur Composé - Regroupement d'établissements médico-sociaux et culturels pour la promotion de l'expression artistique des personnes handicapées.

<http://festivalfuturcompose.free.fr>

Ivt - Lieu de création, de diffusion et de formation artistique autour de la recherche linguistique et pédagogique autour de la Langue des Signes.

<http://www.ivt.fr>

Loisirs pluriel - Centres de loisirs pour enfants handicapés et non handicapés.

<http://www.loisirs-pluriel.com>

O clair de la Lune - École de théâtre adaptée et accessible, pour personnes en situation de handicap ou pas.

<http://www.oclairdelalune.com>

Personimages - Promotion de la création artistique des personnes handicapées.

<http://www.personimages.org>

Turbulences - Proposition de créations artistiques avec des personnes handicapées psychiques, artistes et handicapées mentales.

<http://www.turbulences.net>

Village culture du salon Autonomic de Paris - Rencontre de près d'une centaine d'acteurs culturels ayant développé des actions sur le handicap.

<http://www.autonomic-expo.com>

Compagnie Vertical détour - Organise des ateliers de pratique artistique avec des patients et des membres des personnels de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, à Neuilly-sur-Marne (93).

<http://verticaldetour.new.fr>

Enfance et Musique - Forme des professionnels de l'enfance et de la culture, crée et diffuse des spectacles, disques, publications pédagogiques concernant le très jeune public, agit dans les lieux d'accueil d'enfants, en accordant une attention toute particulière aux situations d'exclusion de la vie : pauvreté, handicap, hospitalisation.

contact : tél. 01 48 10 30 00

<http://enfancemusique.asso.fr/site/accueil.php>

LSR, Loisirs et Solidarité des Retraités- L'association LSR accueille des retraités pour pratiquer ensemble des activités culturelles, des loisirs, des séjours. Elle travaille en partenariat avec la BSV (Bourse Solidarité Vacances).

contact : tél.01 48 18 84 31

www.loisirs-solidarite-retraites.fr

Val de Marne

Creative Handicap

Atelier accueillant toute personne de tous handicaps pour s'initier à la sculpture.

contact : tél. 01 44 24 02 41

creativehandicap@aol.com

DANSER, la Danse, l'Art pour Nous les Sourds et les Entendants Réunis- Promeut et offre un enseignement des expressions artistiques aux personnes ayant une déficience auditive et/ou aux personnes présentant un handicap, favorise et mène des actions de sensibilisation sur la communication entre les sourds, les malentendants et entendants.

contact : tél. 01 43 97 10 54

<http://www.lecentredesartsvivants.com>

Handivoix - Fédération Nationale de chorales de personnes handicapées avec 3 comités régionaux (IdF, Centre, Seine Maritime).

<http://www.feztivoix.org>

LES ALTERNAUTES - L'association Les Alternates a pour objet d'impliquer les jeunes dans la vie associative, de les former et de les faire participer au montage de projets culturels, sociaux ou sportifs. La première réalisation de cette association est le festival de musiques actuelles Ultrasons, qui présente sur deux jours des artistes professionnels et locaux, des oeuvres pluridisciplinaires et sensibilise le public aux problèmes du handicap.

Contact : Antoine Bourry 01 48 73 10 27 93

Lire en Scène - Propose de la lecture à voix haute pour tout public, handicapés, en institution ou à domicile, travailleurs sociaux, animateurs

contact : Françoise Georges, tél. 01 53 61 14 79

MAC/VAL, MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DU VAL-DE-MARNE

Mise en place de nombreuses dispositions pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

<http://www.macval.fr>

Bonnes pratiques : quelques exemples en grande couronne (77, 78, 91, 95)

Seine et Marne

Comme par Miracle - Collectif d'artistes plasticiens. Animation d'un atelier Arts plastiques avec des personnes handicapées mentales du foyer de vie de Tremblay, Les Myosotis. Exposition à la Préfecture de Bobigny, au cinéma Jacques Tati de Tremblay.

<http://www.fraap.org>

commeparmiracle@wanadoo.fr

Compagnie TATOO - Compagnie de danse intégrée handicapés et valides, création de spectacles.

contact : tél.01 60 33 09 16

www.codex14.com

compagnietatoo@gmail.com

Conservatoire Municipal de Musique Gaston Litaize - Un atelier de percussions pour les adolescents d'un IME dans l'école de musique. Intégration possible au Conservatoire de certains d'entre eux, selon leurs aptitudes.

contact : tél. 01 64 32 53 69

montereau-conservatoire@wanadoo.fr

Esat Cecilia 77 - Lieu d'insertion sociale et professionnelle favorisant l'accès des adultes handicapés mentaux à l'expression artistique.

perso.wanadoo.fr/groupe.elan/cecilia/cecilia.htm

Musées de Seine et Marne - Réseau d'établissements culturels ayant mis en place une concertation et un programme d'action pour l'accueil des personnes handicapées.

www.seine-et-marne.fr

Yvelines

Festival Orphée - Festival européen théâtre et handicap qui se déroule au Théâtre Montansier à Versailles.

www.theatre-montansier.com

Cat euridyce - Le " Théâtre Eurydice " (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) permet à des personnes handicapées d'accéder aux métiers du théâtre grâce à son activité de production scénique.

www.cat-eurydice.asso.fr

Mélodia - Organisme favorisant l'accès des personnes handicapées à l'expression artistique et produisant des spectacles.

Contact : Chantal Véron 01 39 76 30 99

Musique et handicap 78 - Promotion de l'accès des personnes handicapées à la musique avec accompagnement des porteurs de projets.

www.musiquehandicap.com

Essonne

Arimage - L'association propose des ateliers de pratiques artistiques, pour les patients des secteurs psychiatriques, animés par des artistes (peintres, comédiens, musiciens, écrivains, sculpteurs). Elle a ouvert un espace culturel et créatif " La Villa ", en partenariat avec les associations locales où de nombreuses expositions ont lieu.

contact : tél. 01 60 90 77 79

cattp.lavilla@ch-sud-francilien.fr

Compagnie du Théâtre du Menteur - Elle assure la direction artistique des saisons culturelles de l'hôpital de Bligny (théâtre, lecture, concerts, exposition) au profit des malades et de leurs familles, du personnel hospitalier et d'un public de proximité. Sensibilisation à la culture, en milieu hospitalier, par des expositions, lectures, ateliers d'écriture.

www.theatre-du-menteur.com

Conservatoire de Musique et de Danse Claude Debussy - Le Conservatoire a créé deux ateliers, l'un de musique électroacoustique pour de jeunes adolescents infirmes moteurs cérébraux (IMC) et l'autre de percussions pour des personnes souffrant de troubles psychiques. Les jeunes élèves IMC sont amenés à se produire en spectacle et réalisent des disques.

contact : tél. 01 64 96 78 49

MJC D'Evry - L'association Danse avec Les Roues propose un atelier de danse contemporaine ouvert aux personnes handicapées physiques désirant partager l'expérience du mouvement à la MJC.

contact : tél. 01 60 77 33 94

www.mjc-evry.asso.fr/atelier-corporelle.htm

Val d'Oise

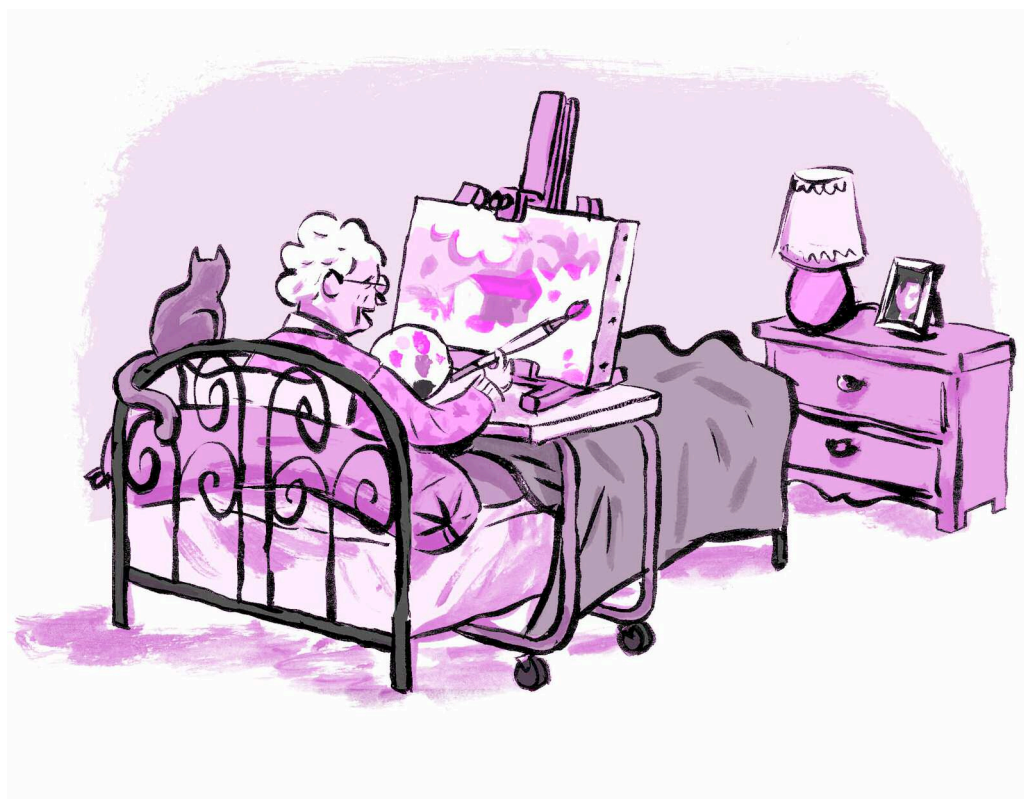
Réseau mesh val d'oise - Association ressource pour l'accueil des personnes handicapées dans les écoles de musique du Val d'Oise.

www.mesh.asso.fr

Théâtre du Cristal - Le Théâtre du Cristal favorise l'accès des personnes handicapées mentales à la pratique artistique et produit des spectacles.

Contact : 01 34 70 44 66

VII LA DEMANDE DE PRATIQUES CULTURELLES



UNE DIVERSITE D'ATTENTES

Les personnes handicapées ne constituent pas une population uniforme. Quelques déterminants liés à la situation de vie ainsi qu'aux contraintes de leur environnement nous permettent de mieux comprendre la diversité de leurs attentes.

Briser l'isolement et retisser le lien social

De nombreuses personnes handicapées et la plupart des personnes âgées en perte d'autonomie sont confrontées à un manque de disponibilité de l'entourage (famille, aides à domicile, professionnels du champ médico-social et sanitaire) et vivent isolées à domicile. Elles souhaitent majoritairement pratiquer des activités partagées avec un tiers et se déroulant à l'extérieur. Leurs attentes seront souvent plus fortes sur la qualité du lien social retrouvé que celle de l'offre culturelle ou de l'accessibilité.

Une demande contrainte par les conditions de vie en institution

Malgré une ouverture progressive des établissements médico-sociaux aux acteurs de la vie culturelle ordinaire, on constate que leurs activités dominantes restent principalement prises en charge par des professionnels sociaux ou médico-sociaux : animations, activités occupationnelles, voire art-thérapie (qui ne rentre pas dans le champ de l'action culturelle),... Cet usage de pratique culturelle « parallèle » et internalisée ne conduira pas spontanément les résidents ainsi que le personnel encadrant à faire appel à des ressources extérieures, qu'elles méconnaissent par ailleurs bien souvent.

Impact des profils socio-culturels des individus sur la demande

Les personnes handicapées ayant eu une pratique culturelle importante avant la survenue de leur handicap ou de leur maladie, ou les personnes handicapées bénéficiant d'une stimulation de leur environnement proche (famille, école, ...) seront très attentives sur la qualité de l'offre culturelle qui leur sera proposée et sur l'égalité de traitement par rapport aux publics valides. Cette exigence sera d'autant plus forte que leur participation s'avèrera importante en termes de coût financier, d'effort physique ou encore de complication organisationnelle.



DES FREINS A LA DEMANDE

La grande dépendance et le grand âge, facteurs de repli sur soi

Les sorties culturelles pour les personnes les plus lourdement handicapées, notamment celles nécessitant un suivi médical permanent ou régulier, ainsi que pour les personnes âgées de plus de 85 ans, sont souvent associées à une pénibilité physique, à des barrières psychologiques (peur de tomber, sentiment d'être une charge, ...) et à une lourdeur organisationnelle. Ces personnes sont alors souvent contraintes d'orienter leurs pratiques culturelles vers des activités à domicile.

Le défaut d'information, source de renoncement

Les personnes handicapées et leurs proches ignorent bien souvent les possibilités d'adaptation de l'offre culturelle (aides techniques, pédagogies adaptées, ...) ainsi que les rares dispositifs d'appui (accompagnement, prise en charge financière, aide à l'organisation d'une activité,...) leur permettant de faciliter l'accès à une pratique.

Les préoccupations du maintien à domicile, de l'assistance sociale, de l'intégration scolaire ou professionnelle ne donnent par ailleurs que très rarement le loisir aux personnes en situation de handicap ou à leurs proches de mener des recherches plus approfondies pour mieux connaître ces ressources, ce qui les conduit alors à renoncer à l'expression d'une demande culturelle.

Le coût financier reste une préoccupation centrale

De nombreuses personnes handicapées, et tout particulièrement celles ne pouvant pas travailler, bénéficient de ressources financières tout juste suffisantes pour subvenir à leurs besoins vitaux et ne peuvent que très difficilement envisager des frais supplémentaires à leur charge pour une activité culturelle. La pratique culturelle est ainsi considérée comme un "luxe" qu'elles ne peuvent pas s'offrir alors que l'envie est bien présente.

IMPORTANCE DES RELAIS D'EXPRESSION

Très peu portée directement par les personnes handicapées, la demande culturelle est surtout exprimée au travers de relais d'expression.

Une demande portée par une diversité d'acteurs :

Les familles et les proches de personnes handicapées, au travers notamment de leurs implications dans les associations représentatives d'usagers ou gestionnaires d'établissements (APF, UNAPEI, PEP, APAJH, UNAFAM, ...)², évoquent de plus en plus la nécessité de l'intégration des personnes handicapées dans la vie culturelle.

Certains professionnels de la culture sont nommés " référents accessibilité " au sein de leur site et peuvent ainsi porter les attentes des personnes handicapées auprès de leurs collègues de travail (musées départementaux de Seine et Marne, monuments nationaux, bibliothèques parisiennes, ...).

Des "chargés des loisirs et de la culture" sont nommés au sein de certaines structures sanitaires et médico-sociales. Ils peuvent relayer les aspirations culturelles de leurs résidents (exemple du réseau des 50 CAT franciliens conventionnés avec l'association " Espace Loisirs " - <http://serviceespaceloisirs.free.fr/>).

La presse et les médias

L'information sur le champ culture & handicaps est majoritairement portée par des médias nationaux spécialistes du champ du handicap. Tout comme les principaux portails Internet sur ce domaine, ils intègrent tous depuis quelques années une rubrique «culture ». La question culturelle est donc maintenant fortement ancrée dans le paysage médiatique du handicap et favorise directement la prise de conscience des besoins et attentes culturelles des personnes handicapées. Les lettres d'information des associa-

2 APF – Association des Paralysés de France; UNAPEI – Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales ; PEP – Pupilles de l'Enseignement Public ; APAJH – Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés ; UNAFAM – Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

tions locales de personnes handicapées, à diffusion limitée, sont en revanche encore en léger décalage et communiquent peu sur la culture. Notons la reprise plus régulière du thème à l'occasion d'événementiels par de grands médias depuis les années 2000 (Le Parisien, France 3 Région, Télérama, ...).

Utilité de temps et de lieux de rencontre dédiés

Les commissions communales d'accessibilité (art. 46 Loi du 11 février 2005) ou autres instances d'échanges traitant de manière principale ou secondaire les questions de l'accès des personnes handicapées à la culture, se multiplient.

Il en va de même des manifestations culturelles portées par des collectivités ou associations qui permettent également de faire échos aux attentes culturelles et aux besoins non satisfaits des personnes en situation de handicap.

Presse et médias spécialisés

Revue

- Être, magazine bimensuel ; tous handicaps
www.etre-handicap-info.com
- Faire Face, magazine mensuel de l'APF ; handicap moteur
www.apf.asso.fr
- Décllic, magazine bimensuel de Handicap International ; tous handicaps
www.magazine-decllic.com
- Handirect, magazine mensuel ; tous handicaps
www.handirect.fr
- Le rétino, revue trimestrielle de rétina France ; handicap visuel
www.retina-France.asso.fr
- Un Autre Regard, revue trimestrielle de l'UNAFAM ; handicap psychique
www.unafam.org
- Vivre Ensemble, journal de l'UNAPEI
www.unapei.org

Télévision

- L'œil et la main, Emission France 5 ; handicap auditif
www.france5.fr
- A vous de voir, Emission France 5 ; handicap visuel
www.france5.fr

Radio

- Vivre FM 93.9, radio francilienne dédiée au handicap ; tous handicaps
www.vivrefm.com

Internet

- **www.yanous.com** ; tous handicaps
- **<http://handiweb.fr>** ; tous handicaps
- **www.portailhandicap.com** ; tous handicaps
- **www.handicapzero.org** ; handicaps visuels
- **www.surdite.net** ; handicaps auditifs
- **www.websourd.org** ; handicaps auditifs
- **www.handica.com** ; tous handicaps

VIII LIEUX CULTURELS ET LIEUX DE VIE





QUALIFIER L'OFFRE D'ACCES A LA CULTURE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accès à la culture est très différencié suivant le lieu de pratique, qu'il s'agisse de lieux culturels habituels, de lieux de vie ou d'autres types de lieux.

La culture peut se pratiquer partout, ou presque : dans des lieux habituels de la pratique culturelle (cinémas, théâtres, musées, conservatoires, etc.), mais aussi chez soi, dans des espaces publics (la rue, les espaces temporaires, etc.), sur les lieux de travail ou d'enseignement.

Ce constat, banal pour la pratique culturelle des publics valides, prend une dimension différente pour les personnes handicapées dans la mesure où, en fonction de leur degré d'autonomie, le lieu de vie peut devenir le lieu unique ou dominant d'exercice de la pratique culturelle.

Dans les espaces publics, d'une manière générale, l'accès à la culture est souvent contraint par l'inaccessibilité fréquente de l'environnement pour les personnes à mobilité réduite.

Dans les établissements habituels de pratiques culturelles, le principal constat est la grande faiblesse de la prise en compte des personnes handicapées dans une démarche construite et pérenne. Pour compenser ce manque, d'autres structures culturelles, souvent de petite taille, se sont spécialisées dans l'action culturelle pour les personnes handicapées.

Dans les lieux de vie, la pratique culturelle varie considérablement : elle existe, à des degrés divers dans la plupart des institutions d'accueil et elle est plus ou moins accessible aux personnes handicapées vivant à domicile, quand celles-ci sont entourées. En revanche, l'accès à la culture paraît extrêmement limité pour les personnes handicapées isolées et tout particulièrement pour les personnes âgées dépendantes.

La notion d'offre culturelle accessible.

Pour un établissement culturel, cette notion recouvre la prise en compte des besoins des publics handicapés dans l'aménagement de son environnement (abords, circulation, etc.), dans le développement de ses activités culturelles et dans l'orientation de sa politique générale (dont la politique tarifaire).

Cette notion est complexe à manier, car rendre accessible une offre culturelle nécessite d'intégrer trois grandes variables :

- **Le type de handicap pris en compte** (handicap moteur, sensoriel, mental, psychique, etc.).
- **Le segment de l'accueil privilégié** (on constate souvent que l'effort se concentre sur l'accessibilité du cadre bâti au détriment de celle des activités et des services).
- **La pérennité de la mise en accessibilité** (une opération de journée d'accueil spécifique peut ponctuellement mobiliser de nombreux moyens mais ne rien améliorer à l'accessibilité de l'établissement sur le moyen et long terme).

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'une offre culturelle est rarement totalement " accessible " ou totalement " inaccessible ". C'est pourquoi il est plus juste de parler de "bonnes pratiques".

Traiter les questions de l'accessibilité permet la plupart du temps d'améliorer l'accueil de tous les publics. Cette démarche sera considérée avec satisfaction par tous comme un confort et une qualité d'usage supplémentaires.

La mise en accessibilité des lieux culturels franciliens s'accélère depuis les années 2000.

Avant les années 70, la mise en accessibilité des lieux culturels était très faible. Elle relevait d'initiatives locales.

La loi du 12 juillet 1991, portant sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public, a amené une partie des lieux culturels à travailler sur leur cadre bâti et leur environnement, favorisant l'accueil des publics à mobilité réduite (principalement des personnes en fauteuil roulant).

Depuis les années 2000, l'affirmation politique du droit d'accès à la culture pour les personnes handicapées, le développement des emplois-jeunes, la mise en place de référentiels " Culture/Handicaps ", la création de la commission nationale Culture et Handicap, ont accéléré la prise de conscience et la mobilisation des opérateurs culturels franciliens et de leurs organismes de tutelle (Etat et collectivités locales).

Enfin, la loi du 11 Février 2005 a élargi l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments publics au regard de tous les handicaps.

L'effort est plus lisible dans les grands établissements publics et leurs réseaux.

La mise en accessibilité des établissements de statut privé et/ou les établissements de taille petite à moyenne est moins visible. Sans doute parce que ces établissements ont moins de visibilité dans l'offre culturelle générale, mais aussi parce que l'effort de mise en accessibilité requiert un investissement et une méthodologie qui ne sont pas à la portée de tous les sites culturels.

On constate d'ailleurs que la démarche de labellisation " Tourisme & Handicap ", qui propose un cadre méthodologique et qui n'entraîne pas de frais directs, draine une majorité de sites de taille petite et moyenne, dont une partie de sites privés (cf. page 19).

Des inégalités de conditions d'accès à l'offre culturelle pour les personnes handicapées.

Il est difficile d'évaluer précisément la réalité de l'accessibilité de la culture en Île-de-France ; il existe néanmoins des initiatives d'états des lieux. A titre d'exemple :

- Étude MESH / Conseil Général Val d'Oise (2005-2006) : Sur les 68 établissements d'enseignement musical du Val d'Oise, 25% sont accessibles en fauteuil roulant, 59% accueillent au moins une personne en situation de handicap dans le cadre d'une pratique musicale régulière.

- Étude ministère de la culture CNC (2004) : C'est dans les cinémas parisiens que l'accessibilité aux fauteuils roulants est la moins répandue (taux d'accessibilité de 50% pour au moins une salle, contre 80% pour la France entière).

- Étude CEMAFORRE / Ville de Paris (2004) : Sur les 112 établissements culturels de la ville de Paris, les deux tiers ont un cadre bâti accessible selon les normes, partiellement (39%) ou totalement (30%). 47% ont engagé des actions culturelles plus ou moins pérennes intégrant les publics handicapés.

Moins de 5% des offres culturelles franciliennes semblent présenter une accessibilité complète : Les "bonnes pratiques" associant aménagement de l'environnement, de l'offre culturelle et la politique générale de l'établissement sont rares. Nous les estimons à environ 200 sur les 5.000 lieux culturels existants en Ile-de-France. Cette estimation, très grossière, donne un ordre d'idée de la marge de progrès à opérer sur le territoire.

L'approche est également très fragmentée en termes de publics accueillis : Si de nombreux lieux culturels ont développé une mise en accessibilité plus ou moins poussée pour tel ou tel handicap, très peu ont développé une prise en compte globale des principaux handicaps.

A titre d'exemple, seuls 2% des sites franciliens labellisés "Tourisme & Handicap " sont accessibles aux 4 types de handicaps : moteur, mental, auditif et visuel.

Les modes de prise en compte des personnes handicapées sont variables.

Entre offre intégrée et offre spécifique : Si l'effort d'adaptation a nécessité de créer une offre distincte de l'offre grand public en termes de contenu, d'espace ou de temps, on parlera " d'offre spécifique ", sinon, on parlera " d'offre intégrée " à l'offre grand public.

Le recours à une offre spécifique est actuellement dominant pour les publics handicapés sensoriels ou mentaux. Il est d'ailleurs parfois considéré comme le seul moyen pour rendre l'offre accessible (visites en langue des signes, pédagogies adaptées,...), même s'il ne facilite pas la rencontre et la mixité entre publics handicapés et valides.

L'offre intégrée touche davantage les personnes handicapées motrices, qui peuvent plus facilement partager une pratique avec des personnes valides lorsque le lieu bénéficie d'une accessibilité satisfaisante de son cadre bâti et de son environnement.

DES AVANCÉES DIFFÉRENCIÉES EN FONCTION DES PRATIQUES CULTURELLES

Les sorties au cinéma, aux lieux de diffusion des spectacles vivants et les pratiques artistiques amateurs ou professionnelles restent peu accessibles.

En revanche, **l'accessibilité des musées et monuments** se renforce progressivement en Ile-de-France, grâce notamment au travail de fond et à l'impulsion de grands sites franciliens (Monuments nationaux, Cité des Sciences et de l'Industrie, Centre Pompidou, Château de Versailles, etc.) et à des dynamiques de réseau entre musées à l'échelle départementale (notamment en Seine et Marne et à Paris). Ces initiatives se structurent progressivement au travers de groupes de travail, d'états des lieux approfondis, de plans de formation et d'investissement ou encore de démarches partenariales pérennes avec des acteurs du médico-social.

QUELQUES EXEMPLES

Musées du Département de Seine et Marne (77) :

Nomination de personnes référentes au sein de chaque musée, formation du personnel, programme de mise en accessibilité du cadre bâti et de l'offre culturelle, partenariats avec des acteurs du médico-social à l'échelle du département.

Contact : sophie.lecat@cg77.fr

Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne " MAC/VAL " (94) :

Accessibilité du cadre bâti, visites adaptées pour les visiteurs déficients visuels et les personnes sourdes.

www.macval.fr

Basilique de Saint Denis (93) :

Organisation de journées " Accueil pour tous ", mise en accessibi-

PRATIQUES CULTURELLES SUR LES LIEUX DE VIE

Nous appelons ici “ lieux de vie ” les lieux dans lesquels une personne handicapée passera tout ou partie de son temps sur une durée prolongée ; il peut s’agir par exemple du domicile particulier, d’un établissement d’accueil de jour, de foyers d’hébergement ou de vie, d’établissements médico-sociaux ou sanitaires.

Quelques enjeux partagés

Faire venir l’offre culturelle ordinaire dans les lieux de vie

Certaines personnes handicapées ne peuvent pas ou que très difficilement sortir de leur lieu de vie. Leur accès à la vie culturelle dépendra alors fortement de la capacité des acteurs culturels et des dispositions des acteurs sociaux à proposer une offre culturelle mobile pouvant pénétrer ces lieux de vie.

Un amalgame d’orientations dans les pratiques culturelles

Les pratiques culturelles dans les lieux de vie s’inscrivent dans une grande diversité d’orientations, parfois confondues tant par les intervenants que par les bénéficiaires eux-mêmes. Ces orientations vont de l’animation, ou du festif, à une activité de création artistique ou de culture au quotidien, en passant par de l’art-thérapie ou de l’occupationnel. Les personnes handicapées subissent une tendance bien ancrée dans les secteurs sanitaire et médico-social, qui est de privilégier les approches d’animation ou thérapeutiques plutôt qu’un accès aux pratiques culturelles et artistiques.

Les tentations du repli

Les difficultés de mobilité des personnes handicapées, l’appropriation des activités culturelles (versus animation) par des acteurs sociaux et la grande disparité d’accessibilité, de densité et de dynamisme de l’offre culturelle de proximité, engagent de nombreuses personnes handicapées et acteurs sociaux et médico-sociaux à se replier sur l’aménagement d’une vie culturelle “ parallèle ” au sein du domicile ou de lieux spécifiques dédiés.

Absence des acteurs culturels ordinaires

Il est encore très rare que des opérateurs culturels (artistes, associations, bibliothécaires) se déplacent à domicile. Ces interventions génèrent des frais spécifiques (temps et frais de déplacements, interventions touchant généralement un public restreint) que les usagers ne peuvent pas toujours prendre en charge. En dehors de certaines actions de portage de livres ou de quelques interventions théâtrales à domicile, on peut considérer que les publics isolés à domicile ne rencontrent que rarement les acteurs ordinaires de la culture.

Un nouvel enjeu : l'essor de la population âgée " dépendante "

119 000 personnes âgées seraient dépendantes en Île-de-France ; cet effectif devrait croître de 26 % d'ici 2030. Ces personnes cumulent le plus de contraintes, dans la mesure où elles doivent s'adapter à leur perte d'autonomie et adapter leur lieu de vie et leur matériel à leur handicap. Par ailleurs, leurs possibilités financières diminuent, et leur tissu social se restreint. Elles connaissent souvent une progressive déconnection avec la culture, y compris sur des pratiques qui paraissent simples (lecture, écoute musicale).



IX

IX CONCLUSION



Un engagement de société en réponse à un constat d'inégalité.

Des avancées exemplaires côtoient la grande exclusion

La région Ile-de-France compte de nombreuses actions pilotes dans l'accès des personnes handicapées à la culture, suscitant parfois une émulation qui dépasse le territoire régional (accessibilité exemplaire de la Cité des Sciences, mise en place par le Cefedem du premier module obligatoire sur le handicap dans un Diplôme d'Etat d'enseignant de musique, existence de la seule antenne de conférenciers du patrimoine sourds, ...). En dehors de ces réussites, l'accès aux pratiques culturelles reste aujourd'hui profondément inégalitaire, comme d'ailleurs sur le reste du territoire national et dans l'Union Européenne. De très nombreuses personnes vivant en institution d'accueil ou étant isolées à domicile connaissent encore des réalités de vie douloureuses en restant en marge de la vie culturelle ordinaire.

Les handicaps des personnes ne constituent pas l'obstacle majeur

De nombreuses réalisations franciliennes nous rappellent que la plupart des activités culturelles peut être pratiquée par une personne handicapée, quel que soit son handicap : activités théâtrales professionnelles d'acteurs sourds à l'IVT, pratique de la harpe par une jeune femme polyhandicapée dans une École Nationale de Musique, activités du patrimoine pour des personnes handicapées mentales au sein des monuments nationaux, ... La difficulté pour une personne handicapée d'accéder à la culture ne réside donc pas tant dans son handicap, que dans le niveau d'accessibilité de l'environnement dans lequel elle évolue et la disposition des acteurs concernés à répondre à ses besoins spécifiques.

Une réponse majeure : le développement de politiques culturelles inclusives.

Mobiliser les moyens des politiques publiques

De nombreuses initiatives et dispositifs coexistent sur le champ "Culture et handicaps" : des départements rédigent des chartes "ville et handicap" (Paris, Hauts de Seine, ...), des partenariats se tissent, des événements culturels voient le jour, des labels "Tourisme et Handicap" sont décernés, ... Ces actions restent toutefois clairsemées les rendant ainsi fragiles et parfois éphémères. Les principaux acteurs publics (porteuses des politiques sociales, médico-sociales, culturelles, ...) rencontrent des difficultés à repérer clairement les responsabilités et missions de chacun sur le sujet et à engager des processus de travail en transversalité.

Répondre aux besoins en compensation individuelle et collective

Le retard important pris dans la considération des besoins spécifiques des personnes handicapées dans leur accès à la culture, conduit de nombreux acteurs à apporter des réponses au cas par cas et à faire appel aux seules mesures de compensation individuelles et non pas collectives. L'enjeu reste aujourd'hui dans le renforcement de ces usages par un élargissement de la compensation à la collectivité, permettant de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des personnes en situation de handicap.

Consolider les dispositifs d'appui et faire vivre la chaîne de l'accessibilité culturelle

Le développement de politiques culturelles inclusives ne pourra être mené que sous la condition d'un renforcement des dispositifs d'appui : formation des acteurs, consolidation des pôles de compétences et de ressources, affirmation de cadres d'action de référence, instauration de temps de rencontre et de concertation, animation d'une dynamique de coopération entre les acteurs constituant la chaîne de l'accessibilité culturelle.

QUELQUES DOCUMENTS DE REFERENCE

Documents cadre

National

- Charte d'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels
www.culture.gouv.fr
- Convention nationale " Culture et Handicap " signée le 1^{er} Juin 2006 entre le ministre de la culture et le ministre en charge des personnes handicapées
- Convention nationale "Culture et Santé" signée le 4 Mai 1999 entre le ministre de la culture et le ministre en charge de la santé

Île-de-France

- Convention régionale DRAC / ARH – 2004
- Charte départementale Handicap – Conseil général des Hauts de Seine 2003
www.hauts-de-seine.net

Études et rapports sur l'accessibilité de l'offre culturelle

National

- Accessibilité des cinémas aux personnes handicapées - ministère de la culture et de la communication (CNC 2004)
www.cnc.fr
- Étude sociologique sur l'intégration des personnes handicapées dans les lieux d'enseignement et de pratiques artistiques – Archimed 2005
www.culture-handicap.org

Île-de-France

- État des lieux 2005-2006 de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement musical de Val d'Oise – Mesh
www.mesh.asso.fr
- Etat des lieux sur l'accessibilité de 112 équipements culturels municipaux parisiens (musées, théâtres, ateliers des beaux-arts, conservatoires, bibliothèques) aux personnes handicapées – Cemaforre/Ville de Paris – 2002-2004
- Etude sur l'intégration des personnes handicapées dans les métiers des arts et de la culture - Cemaforre/Agefiph Ile-de-France - 2004
www.cemaforre.asso.fr
- L'accueil en bibliothèques des personnes en situation de handicap actes de la journée d'étude du 8 avril 2004 – Conseil général du Val d'Oise
www.valdoise.fr/biblio/bdvo
- Monuments pour tous en Ile-de-France , Bilan, 1^{ère} édition Juin 2005 (support papier et audiovisuel), par le Centre des monuments nationaux, Pôle Ile-de-France, 2005

Guides techniques

National

- Culture et Handicap, Guide pratique de l'accessibilité - Ministère de la culture et de la communication 2007

www.handicap.culture.gouv.fr

- Bibliothèques publiques et personnes handicapées – ministère de la culture (DLL) ; Fédération française de coopération entre bibliothèques 1998
- Encyclopédie " Culture, Handicap et Dépendance " - André Fertier, éditions CEMAFORRE 1996-1998
- Confort pour tous : de la rue au logement – ANAH 2006

www.anah.fr/pdf/CPT-complet.pdf

Île-de-France

- Financement des projets culturels pour les acteurs du champ social, Guide pratique 2007 - Parc de la Villette 2007

www.villette.com

- Tourisme et Handicap, Guide à l'usage des professionnels du tourisme franciliens - CRT Paris Ile-de-France 2006

Pour mieux accompagner les professionnels du tourisme dans leur démarche, favoriser la mise en accessibilité d'un site et plus généralement l'accueil des clientèles handicapées, le CRT a édité le guide tourisme & handicap à l'usage des professionnels, mis gratuitement à disposition.

www.tourisme-handicaps.org

- Guide des établissements et des services pour enfants et adultes handicapés – Île-de-France 2006 - Observatoire régional de santé d'Île-de-France

www.ors-idf.org

- Réussir l'accueil pour la mise en accessibilité des prestations touristiques, ODIT France, 2005

Supports audiovisuels

- Basilique cathédrale de Saint-Denis, site pilote pour l'accessibilité des personnes handicapées dans un monument - film de 18 mn – Coproduction Centre des monuments nationaux / Cemaforre 2007
- Conservatoire ouvre-toi - Illustration de démarches d'accueil d'élèves handicapés au sein de conservatoires de musique - MESH 2003
- Film tourisme & handicap présentant la démarche de labellisation tourisme & handicap en Ile-de-France. CRT PIDF - 2004



GLOSSAIRE

APF - Association des Paralysés de France

APAJH - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

ARH - Agence Régionale de l'Hospitalisation

CDT - Comité Départemental du Tourisme

CRT - Comité Régional du Tourisme

DRAC - Direction régionale des Affaires Culturelles

DRASS - Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

DRT - Direction Régionale du Tourisme

ESAT - Établissement et Service d'Aide par le Travail

IME - Institut Médico Éducatif

IMPRO - Institut Médico Préprofessionnel

IVT - International Visual Theater

Mainstreaming / Politique inclusive - Prise en compte des besoins spécifiques à certaines catégories de populations dans les processus de décision concernant l'ensemble de la population.

MAS - Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAM - Paris Accompagnement Mobilité

SROS - Schéma Régional d'Organisation Sanitaire

UNAFAM - Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

UNAPEI - Union Nationale des Associations de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales

UNIOPSS - Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux



REMERCIEMENTS

Comité de suivi :

Pierre OUDART, chef de service à l'innovation et à l'action territoriale à la DRAC d'Île-de-France

Emmanuelle SCHWEIG, correspondante handicap à la DRAC d'Île-de-France

Comité de lecture :

Hervé CHAMBON - GIHP

Roger CHATELARD - APAJH

Caroline DODANE - CRT Île-de-France

Sylvie KACZMAREK - UNAPEI

Jacqueline MAILLE - Centre des monuments nationaux

Sandrine Sophys-Veret, chargée du dossier handicap
au ministère de la culture et de la communication (DDAI)

Guide édité par :

CEMAFORRE

Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture
115, rue de Ménilmontant 75 020 Paris

Tél. : 01 47 97 87 26 - Fax : 01 47 97 27 83 - contact@cemaforre.asso.fr

www.cemaforre.asso.fr

ISBN : 978-2-917677-01-8 - EAN : 9782917677018

Directeur de publication : **André FERTIER**, Président de CEMAFORRE

Responsable du projet : **Dominique CARLIEZ**, Directeur de CEMAFORRE

Rédacteurs : **André FERTIER, Dominique CARLIEZ, Olivier NOYELLE**

Couverture : **Agnes CAPPADORO** - www.agnescappadoro.com

Mise en page : **Pascal BARCOS** - www.labootic.com

Illustrations - tous droits réservés : **Yannick ROBERT** - bobimages@free.fr

Imprimé en France 2008

Memento

Culture & Handicaps

POUR DES POLITIQUES INCLUSIVES
EN ILE-DE-FRANCE

Le " Memento Culture & Handicaps " pour des politiques inclusives en Ile-de-France s'appuie sur un travail de fond mené depuis 2003 par CEMAFORRE en collaboration avec la DRAC Ile-de-France. Ce Memento présente le contexte, les enjeux et la logique de la démarche " Culture et Handicaps " sur le territoire francilien. Il permet d'appréhender les problématiques, de mieux cerner les obstacles, de connaître les ressources, les dispositifs d'appui. Son approche intéresse tout particulièrement les élus des collectivités locales, les représentants de l'Etat et, de façon plus générale, tous les acteurs devant être impliqués pour promouvoir l'égalité des chances des citoyens en situation de handicap dans l'accès à toutes pratiques culturelles.



**CEMAFORRE**
CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES
POUR L'ACCESSIBILITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE